

Envoyé en préfecture le 10/04/2017

Reçu en préfecture le 10/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 022-200069409-20170330-DB_099_2017-DE

Ref: 201 524 Berger-Levrault (1309)

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

Budget Primitif 2017

Rapport de présentation

Conseil d'agglomération du 23 mars 2017

SOMMAIRE

I. ELEMENTS D'ANALYSE SUR LE CONTEXTE NATIONAL	P.3
2. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE 2017	
1. Répartition des prévisions par budget	P.13
2. Répartition des recettes réelles par nature	P.14
3. Répartition des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement	P.15
3. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU BUDGET 2017	
1. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2017 par politiques	P.16
2. Présentation détaillée par politique du Budget 2017	P.16
A. Développement économique	P.17
B. Enseignement – Recherche – Innovation	P.20
C. Tourisme	P.22
D. Habitat et logement	P.24
E. Transport et déplacements	P.28
F. Culture et équipements culturels	P.31
G. Equipements de loisirs et politique sportive	P.34
H. Insertion sociale et professionnelle	P.38
I. Cohésion sociale	P.40
J. Petite enfance, enfance, jeunesse	P.41
K. Environnement	P.44
L. Aménagement et voirie	P.50
M. Dotations et fonds de concours aux communes	P.51
N. Administration générale et communication	P.53
O. Incendie et Secours	P.54
ANNEXES	
1. Chaîne de l'épargne des budgets et financement de l'investissement	P.55
2. à 12. Budget Primitif 2017 (mouvements budgétaires)	P.56
13. Synthèse des ratios réglementaires	P.67

I. ELEMENTS D'ANALYSE SUR LE CONTEXTE NATIONAL

A. Contexte national et européen

Le premier budget de Saint Brieuc Armor Agglomération s'inscrit dans un contexte de crise financière, économique, sociale et environnementale dont les effets restent tangibles pour les citoyens comme pour les organismes privés (entreprises, associations...) et publics. Les administrations nationales et locales sont directement impactées par ce contexte.

Dans le cadre des objectifs fixés au niveau de l'Union Européenne, l'Etat poursuit sa politique de rigueur budgétaire, déclinée en plusieurs mesures concernant les collectivités locales.

1/ Finances de l'Etat

La croissance du produit intérieur brut (PIB) de la France 2016 s'est établie à 1,1 % selon l'Insee. L'Etat a bâti son budget pour 2017 sur une hypothèse de croissance de 1,5 %, plus optimiste que celle des organismes nationaux et internationaux (Banque de France, FMI...) qui la prévoient entre 1,3 et 1,4 %.

L'inflation en France s'est à nouveau révélée très faible : 0,6 % en 2016 (contre 1,3 % en moyenne 2005-2015). Il est rappelé que l'inflation a une incidence directe sur la politique budgétaire de l'Etat, car certaines mesures budgétaires majeures (notamment le gel du point d'indice des salaires des fonctionnaires) ne sont efficaces que si l'inflation est suffisante. Elle a également une incidence sur la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, constituant la base de la plupart des impôts locaux (cf. infra). Pour 2017, le budget de l'Etat anticipe une inflation de 0,8 %.

La dette publique de la France a atteint 2 160 Mds € au 3^e trimestre 2016 soit 97,6 % du PIB, en hausse par rapport à la même période en 2015 (96,9 %). La réduction de la dette publique reste un objectif à long terme des Etats membres de la zone Euro, pour revenir au seuil prévu par le traité de Maastricht (60 % maximum).

L'effort de réduction des déficits s'est poursuivi en 2016, le déficit de l'Etat ayant reflué à 69 Mds € environ (3,3 % du PIB), son plus bas niveau depuis 2008. Le budget 2017 prévoit son niveau à 2,7 % du PIB, en deçà de la limite de 3 % du PIB fixée par le traité de Maastricht.

La Cour des Comptes a néanmoins annoncé en janvier 2017 que la réduction du déficit jusqu'en 2016 était liée en grande partie (environ 40 %) à une conjoncture favorable, notamment les faibles taux d'intérêt de la Banque centrale européenne (BCE) qui ont limité la charge de la dette publique. Or la Cour indique que cette conjoncture risque de se dégrader en 2017, notamment sous la pression de la Réserve fédérale américaine qui a d'ores et déjà annoncé plusieurs relèvements successifs de ses propres taux, ce qui risque d'avoir des conséquences sur ceux de la BCE.

2/ Impact sur les relations entre l'Etat et les collectivités

La Loi de Finances pour 2017 devrait être la dernière à contenir indistinctement les mesures relatives à l'Etat et aux collectivités : à compter de 2018, le législateur a prévu de mettre en place une loi de finances spécifique aux collectivités, à la manière des lois de finances pour la sécurité sociale (LFSS) distinctes du budget de l'Etat.

Depuis 2017, le législateur a mis en place l'**objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL)**, un indicateur qui n'a pas de valeur contraignante en l'état actuel de la loi. Cependant, le même indicateur en matière de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) est devenu impératif, après

avoir été seulement indicatif pendant quelques années : il n'est pas exclu que l'ODEDEL acquiert valeur contraignante à l'avenir.

Envoyé en préfecture le 10/04/2017
 Reçu en préfecture le 10/04/2017
 Affiché le 13 AVR. 2017
 ID : 022-200069409-20170330-DB_099_2017-DE

L'ODEDEL pour 2017 :

Collectivités locales et leurs groupements	2,00%
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,70%</i>
Bloc communal	2,10%
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,30%</i>
EPCI à fiscalité propre	2,10%
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,30%</i>
Communes	2,10%
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,30%</i>
Départements	2,20%
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>2,60%</i>
Régions	0,80%
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,10%</i>

Source : Ressources
 Consultants
 Finances, d'après
 PIF 2017

La **contribution au redressement des finances publiques (CRFP)**, qui consiste en une réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités, a vu son niveau pour 2017 réduit de moitié pour les Communes et Intercommunalités : initialement prévue à 2 Mds € (comme en 2015 et 2016), elle a été minorée à 1 Md € suite à une annonce du Président de la République au congrès de l'AMF en mai 2016.

2017 est présentée comme étant la dernière année de réduction des concours financiers dans le cadre de la CRFP. Cependant, du fait du contexte financier actuel (cf. supra), il est possible qu'un nouveau programme de baisse des concours financiers soit mis en place au cours de la prochaine législature.

Enfin, la **carte intercommunale** a été profondément modifiée entre 2015 et 2017 par un mouvement massif de fusions et de recombinaisons, impulsé par les lois MAPTAM (2014) et NOTRE (2015). Entre 2016 et 2017 à titre d'illustration, le nombre d'intercommunalités est passé de 2 062 à 1 266 avec une population minimum de 15 000 habitants (sauf exceptions), 14 métropoles ont été créées, le nombre d'EPCI sous statut de Communautés de Communes a diminué de moitié.

Cette réorganisation en cascade entraîne de très nombreuses conséquences en matière financière. Les concours financiers de l'Etat sont réunis au sein d'une enveloppe plafonnée par les Lois de finances, dite « enveloppe normée » : toute augmentation d'une dotation ou d'une compensation fiscale est effectuée au détriment d'autres concours financiers.

B. Fiscalité, dotations, péréquation – création de Saint Briec Armor Agglomération et mesures des lois de finances

Le Pacte de confiance et de gouvernance, adopté par les quatre Communautés préexistantes fin 2016, anticipe notamment les aspects financiers de la création de Saint Briec Armor Agglomération.

La Loi de finances pour 2017 et la Loi de finances rectificative pour 2016 comportent de nouvelles mesures relatives aux finances locales, dont certaines concernent les situations de fusion.

I/ Le panier fiscal de la Communauté d'Agglomération

L'expression « panier fiscal » désigne l'ensemble des taxes dont le produit est perçu par la collectivité. Il s'agit de :

- la fiscalité dite « ménages » : taxe d'habitation et taxes foncières (en pratique, celles-ci sont payées dans certains cas par des organismes publics et privés) ;

- la fiscalité professionnelle unique : cotisation foncière des entreprises, fraction de cotis sur la valeur ajoutée, impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux et taxe sur les surfaces commerciales ;
- la fiscalité affectée à des services spécifiques : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, versement transport et taxe de séjour.

Saint Brieuc Armor Agglomération a pris la suite des Communautés préexistantes dans la perception de ces différentes taxes.

Les lois de finances depuis 2011 ont instauré de nombreuses mesures pour tenir compte des incidences des fusions d'EPCI sur la fiscalité locale.

Les taux fixés par la nouvelle Agglomération, en vertu du Code général des impôts, sont les taux moyens des EPCI préexistants, pondérés par l'importance de leurs bases fiscales respectives. Les nouveaux taux de taxe d'habitation, et de taxes foncières seront appliqués dès 2017.

En ce qui concerne la fiscalité professionnelle, les taux de cotisation foncière des entreprises seront progressivement rapprochés du taux moyen pondéré, par un système de lissage prévu par la loi. L'écart entre les taux préexistants permettra un lissage sur deux années. Le lissage sera également prévu pour le versement transport, et pour la taxe sur les surfaces commerciales (la possibilité de lisser les coefficients de cette taxe a été instaurée par la Loi de finances pour 2017).

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) fait l'objet d'une mesure spécifique dans la Loi de finances pour 2017, qui génèrera un surcroît de taxe pour cette année uniquement. Cette taxe est payée par les établissements de commerce de détail dont la surface dépasse 400 m² et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 460 000 € HT. Les établissements dont la surface dépasse 2 500 m² sont redevables d'une majoration entièrement affectée au budget de l'Etat. A compter de 2017, le paiement de cette TASCOM majorée est organisé selon un système d'acompte et de solde, ce qui aura pour conséquence d'entraîner un pic d'encaissement de TASCOM au 1^{er} semestre 2017 (avance d'un montant correspondant à l'acompte). Il ne s'agira que d'un décalage, le produit revenant à son niveau habituel dès 2018.

2/ La révision des valeurs locatives pour les locaux professionnels

La majeure partie des taxes locales est basée sur la valeur locative cadastrale de chaque local d'habitation ou d'entreprise. Ces valeurs sont établies par les services fiscaux, selon un système de comparaison avec des locaux-types, instauré en 1970. Ce système de comparaison est régulièrement critiqué par les associations d'élus locaux, car son obsolescence conduit à établir des valeurs totalement déconnectées de la réalité du marché locatif. C'est pourquoi une révision des valeurs locatives est actuellement en cours.

La loi de finances pour 2017 instaure les valeurs locatives révisées pour les locaux professionnels : désormais, ceux-ci verront leur base d'imposition (CFE et taxes foncières) calculée selon un système plus proche de la réalité du marché locatif dans chaque territoire. La variation qui en résulte pour chaque contribuable professionnel, à la hausse ou à la baisse, est lissée sur plusieurs années pour éviter toute variation brutale de la taxation.

Cette réforme est menée à produit constant pour les collectivités : le législateur a souhaité que la part de fiscalité locale payée par les entreprises ne soit pas modifiée par rapport à la part payée par les ménages. Ainsi, les bases fiscales des entreprises seront modifiées par un coefficient de neutralisation, qui aura pour effet global de ne pas faire augmenter le produit fiscal de chaque collectivité. Les services fiscaux communiqueront prochainement sur les effets de cette réforme pour Saint Brieuc Armor Agglomération et ses Communes membres.

La révision des valeurs locatives concernera les locaux d'habitation dans un second temps. Actuellement, une expérimentation est en cours dans cinq départements (les Côtes d'Armor ne sont pas concernées), et sa généralisation est envisagée pour 2019 au plus tôt.

13 AVR. 2017

Les valeurs locatives non révisées sont augmentées d'un coefficient d'actualisation forfaitaire, décidé par le Parlement chaque année. **La revalorisation des valeurs locatives pour 2017 s'élève à 0,4 %**, soit la plus faible revalorisation depuis l'établissement de ce coefficient, un choix qui s'explique par la très faible inflation constatée ces dernières années. Par ailleurs, la Loi de finances dispose qu'à compter de 2018, **l'actualisation forfaitaire des valeurs locatives sera égale à l'inflation réelle constatée** et non à une décision parlementaire.

2/ La dotation globale de fonctionnement

Les recettes apportées par l'Etat aux collectivités, qu'il s'agisse de dotations ou de compensations fiscales, sont regroupées au sein de l'enveloppe normée des concours financiers. Le montant de cette enveloppe est fixé par les Lois de finances successives. Après avoir été indexé sur l'inflation pendant plusieurs années, le montant de l'enveloppe normée a été gelé (2011-2013) puis fortement réduit sur la période 2014-2017, au titre de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

Cette enveloppe étant fermée du fait de son montant global en Loi de finances, toute augmentation d'une ou plusieurs de ses composantes (dotation de péréquation, compensation fiscale non ajustée, etc.) entraîne mécaniquement une diminution d'autres concours financiers.

La principale composante de l'enveloppe normée est la **dotation globale de fonctionnement (DGF)**, et c'est sur une partie de cette dotation qu'est imputée la CRFP. Le montant de DGF s'élevait à 41,5 Mds€ en 2013 puis a été réduit chaque année pour tomber à 30,9 Md€ en 2017. Cette ponction est répartie différemment selon les échelons de collectivités :

	% recettes locales	Montant de la CRFP 2016	% recettes locales	Montant de la CRFP 2017	Répartition EPCI/Communes	
Communes	56,4%	1 450 M€	52,4%	725 M€	Communes	70%
EPCI		621 M€		311 M€	EPCI	30%
<i>S/Total Bloc</i>		<i>2 071 Mds €</i>		<i>1 036 Md€</i>		<i>100%</i>
Départements	31,4%	1 148 M€	34,2%	1 148 M€		
Régions	12,3%	451 M€	13,4%	451 M€		
<i>Total</i>		<i>3,67 Md€</i>	<i>Total</i>	<i>2,64 Md€</i>		

Le montant de la CRFP en 2017 était initialement prévu à 3,67 Mds€ comme en 2016, mais l'Etat a choisi de réduire de moitié la contribution demandée au bloc communal, conformément à un engagement du Président de la République auprès de l'Association des Maires de France. Jusqu'à présent, le programme de diminution des dotations était prévu pour s'achever en 2017, mais il est probable qu'un nouveau programme incluant une baisse des concours financiers soit adopté par la suite, étant donné le contexte financier national et européen (cf. introduction).

Il est à noter que comme les années précédentes, la répartition de contribution entre les Communes et les EPCI ne reflète pas leur poids réel : les EPCI versent de manière obligatoire des attributions de compensation, constituant une recette pour les Communes membres de manière globale. Si ces attributions étaient prises en compte, la part respective des EPCI et des Communes dans la contribution du bloc communal serait respectivement de 23 % / 77 % (et non 30 % / 70 % comme prévu par le PLF) selon le calcul de RCF.

Par ailleurs, **la DGF des Communautés d'Agglomération fait l'objet d'un abondement exceptionnel en 2017** : son montant est augmenté de 45,40 € par habitant à 48,08 € par habitant (moyenne sur l'ensemble des Agglomérations). En effet, en 2016 ces Communautés ont subi un effondrement de leur DGF par effet de la réforme de la carte intercommunale, non prévu par le législateur. A titre d'exemple, Saint Briec Agglomération a perdu un montant de dotation d'environ 467 K€ par rapport au montant prévu (qui tenait déjà compte de la CRFP). Le rattrapage sur 2017, par exception au système de l'enveloppe normée, est financé par le budget propre de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 10/04/2017
Reçu en préfecture le 10/04/2017
Affiché le 10/04/2017
ID : 022-200089409-20170330-DE_099_2017-DE

Cependant, cet abondement ira en priorité aux EPCI passant du statut de Communauté de Communes à celui d'Agglomération, dont le manque à gagner a été le plus important : cela ne suffit donc pas pour rattraper la perte des Agglomérations déjà existantes. **L'effet de la fusion de communautés sur la DGF** a donc été revu à la baisse par rapport aux prévisions initiales pour Saint Briec Armor Agglomération (cf. infra).

Enfin, la réforme du calcul de la DGF des Communes et EPCI était initialement prévue pour 2017, mais le législateur a choisi de repousser cette réforme à 2018, pour ne pas ajouter un bouleversement à celui que provoque d'ores et déjà la refonte de la carte intercommunale. La première loi de financement des collectivités territoriales, prévue au titre de l'année 2018, sera le véhicule législatif de la réforme de la DGF.

3/ Compensations d'exonérations fiscales

En principe, lorsque l'Etat décide d'accorder une exonération pour une taxe perçue par les collectivités, il verse à celles-ci une compensation en fonction du manque à gagner. Cependant, ce principe connaît deux principales limites :

- Il existe de nombreuses compensations dites « ajustées », c'est-à-dire déconnectées du manque à gagner effectif, car leur diminution sert à financer d'autres composantes de l'enveloppe normée. Dans ce cas, le montant versé à chaque collectivité est minoré d'année en année, et certaines sont vouées à disparaître à l'horizon 2020 selon les prévisions de RCF. C'est notamment le cas des compensations en matière de taxes foncières.
- Pour les compensations non ajustées, essentiellement celles qui concernent la taxe d'habitation, le taux d'imposition utilisé pour calculer la compensation est figé à celui de l'année du vote de la mesure (pour la taxe d'habitation, celui de 1991). Ceci implique que si la collectivité choisit d'augmenter son taux, l'exonération générera un manque à gagner au final.

La Loi de Finances pour 2017 poursuit la réduction de certaines compensations : les principales compensations ajustées portent sur les taxes foncières et les impôts économiques locaux, ainsi que le reliquat des anciennes compensations portant sur la taxe professionnelle. Le taux moyen de minoration pour l'ensemble des compensations ajusté est de -39 %, mais il atteint -69 % pour les compensations relatives aux taxes foncières et à la fiscalité professionnelle.

La suppression de la réduction d'assiette fiscale accordée aux parents isolés, dite « demi-part des veuves », a pris effet à compter de 2015. Dès lors, de nombreuses personnes isolées ayant des revenus modestes étaient devenues redevables de taxe d'habitation et de taxe foncière sur le bâti, alors qu'elles en étaient exonérées jusqu'alors (l'exonération étant corrélée au revenu imposable). Face à la contestation de ces effets, le législateur a pris plusieurs mesures, ayant un impact direct sur les recettes des collectivités à partir de 2017 :

- les personnes dont les revenus n'auront pas augmenté resteront exonérées de ces taxes ;
- les personnes dont les revenus auront augmenté reviendront à l'imposition de manière progressive sur 3 ans.

Le manque à gagner pour les collectivités sera abondé dans les compensations prévues en matière de taxe d'habitation, non ajustées.

Une nouvelle compensation concerne le versement transport : le seuil d'assujettissement des organismes publics et privés à ce versement était jusqu'à présent de 9 salariés, et a été relevé à 11 salariés par la Loi de finances pour 2016. Celle-ci prévoyait une compensation dès 2016 pour les collectivités, afin de pallier le VT qui était auparavant payé par les employeurs ayant entre 9 et 11 salariés, mais l'Etat n'avait pas mis au point les modalités pratiques de calcul de cette compensation. La Loi de finances pour 2017 a remédié à ce manque, et la compensation au titre de l'année 2016 sera versée intégralement en plus du montant dû pour 2017.

4/ Le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)

Créé en 2012, ce fonds est prélevé sur des ensembles intercommunaux (prenant en compte les communautés et leurs Communes membres) considérés comme favorisés financièrement, pour être reversé à des ensembles considérés comme défavorisés. Les critères de richesses et de charges comprennent le potentiel fiscal agrégé, le revenu moyen par habitant, et l'effort fiscal agrégé. Un territoire peut ainsi être contributeur net du FPIC, bénéficiaire net, ou n'être ni l'un ni l'autre.

En 2016, les quatre EPCI préexistants étaient bénéficiaires du FPIC, à l'exception de Sud Goëlo qui n'était ni contributeur ni bénéficiaire. Selon les estimations de RCF, **Saint Briec Armor Agglomération sera bénéficiaire du FPIC en 2017.**

Une fois le montant de l'ensemble intercommunal notifié, la répartition entre une Communauté et ses Communes membres est établie selon des critères de droit commun, mais la loi permet d'adopter une répartition dérogatoire libre à condition d'être votée :

- soit à l'unanimité du Conseil Communautaire, sans nécessité de consulter les Conseils Municipaux ;
- soit à la majorité des 2/3 du Conseil Communautaire et avec l'accord à la majorité simple de chaque Conseil Municipal.

Le Pacte de confiance et de gouvernance prévoit qu'au titre de 2017, **chaque Commune de l'Agglomération recevra sa part de FPIC calculée selon le droit commun.** La différence avec le montant de droit commun que chacune aurait perçu en l'absence de fusion, sera abondée ou retranchée de la dotation en attribution de compensation (DAC) versée ou perçue par la Commune.

Le montant national du FPIC était fixé en valeur absolue par les Lois de finances successives, et a atteint 1 Md€ en 2016. **Le montant de FPIC national pour 2017 reste figé à 1 Md€ :** initialement ce montant aurait dû être indexé à 2 % des recettes du bloc communal (soit environ 1,3 Md€), mais le législateur a choisi de repousser cette indexation à 2018 pour tenir compte des évolutions de montants que va générer la réforme de la carte intercommunale.

5/ Estimation des recettes de Saint-Briec Armor Agglomération tenant compte du nouveau contexte national et local

- **Les recettes fiscales intégrées au budget primitif 2017**

Conformément à la loi fiscale, la fixation des taux de fiscalité ménages de la nouvelle Agglomération est basée sur la moyenne des taux des Communautés préexistantes, pondérées par l'importance de leurs bases respectives. Le taux de CFE est calculé selon le même procédé, mais fait l'objet d'un lissage sur 2 ans. Les produits pris en compte sont calculés à partir de ces nouveaux taux, ainsi que de l'évolution forfaitaire des bases telle que prévue par la Loi de Finances pour 2017 (0,4 %) et d'une prévision d'évolution physique (1,3 %) estimée à partir des évolutions constatées les années antérieures.

Ressources fiscales BB	
2017	
TH	25 473 829
TFB	1 426 456
TFNB	184 412
Taxe additionnelle FNB	275 269
CFE	13 692 653
CVAE	8 033 261
IFER	994 757
TASCOM	3 598 586
Taxe de séjour	181 000
DAC négative	11 502
Rôles supplémentaires	300 000
FPIC	1 523 850
Total	55 695 575

Saint Briec Armor Agglomération ne dispose d'un pouvoir d'action sur les taux que pour une partie de son panier fiscal :

- la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti peuvent être modulées librement, dans le respect de plafonds légaux,
- la cotisation foncière des entreprises et la taxe foncière sur le non-bâti ne peuvent varier qu'en fonction de l'évolution des autres taxes (règles de liaison des taux),
- la taxe sur les surfaces commerciales ne peut voir ses tarifs modulés que dans les proportions fixées par la loi (maximum 5 % par an et 20 % au total),
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, les impôts forfaitaires sur les entreprises de réseaux et la taxe additionnelle au foncier non-bâti ne peuvent faire l'objet d'aucune décision de la part des collectivités.

Le produit de **taxe d'habitation (TH)** prévu pour 2017 est basé sur le taux moyen pondéré des EPCI préexistants. L'évolution attendue sur les bases de TH correspond à l'actualisation forfaitaire de la Loi de Finances pour 2017 (+0,4 %) et à l'évolution physique prévue sur la fiscalité ménages (+1,3 %).

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) était perçue à des taux très différents (de 0 à 10,80 %) d'une Communauté à l'autre en raison des différents régimes fiscaux, le taux moyen pondéré de cette taxe reste faible à Saint Briec Armor Agglomération. L'évolution attendue des bases est la même que pour la taxe d'habitation.

Les bases de **la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)** sont très limitées par rapport à celles de la TH et de la TFB, et sont en diminution à mesure que de nouvelles constructions sont bâties sur les terrains concernés. L'évolution attendue des bases est une décroissance de -1,8 % pour 2017.

En ce qui concerne la fiscalité professionnelle, **la cotisation foncière des entreprises (CFE)** est intégralement perçue par l'Agglomération, comme c'était le cas dans les EPCI préexistants. Son taux 2017 sera différencié en raison de la période de lissage sur 2 ans. L'anticipation des bases conserve le principe d'une actualisation forfaitaire (+0,4 %) et une évolution physique attendue (+1,4 %) : la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (cf. introduction point I.B.2) étant menée à produit constant, la méthode d'anticipation qui était appliquée les années précédentes est reconduite pour 2017, dans l'attente du fichier cadastral en cours d'année qui permettra d'analyser les évolutions réelles.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est entièrement définie par l'Annexe Elle est en grande partie déconnectée de la valeur ajoutée réellement produite sur le territoire; d'une part, celle-ci est artificiellement répartie en fonction des différents établissements détenus par les entreprises multi-sites, et d'autre part, le système d'encaissement par acomptes et soldes entraîne de nombreux décalages dans les versements. Pour toutes ces raisons, la CVAE est très volatile et difficile à anticiper. Le montant constaté en 2016 s'élevait à 7,83 M€, sachant qu'une importante proportion est payée par l'Etat (2,62 M€ soit 33,5 %). Le produit attendu en 2017 est de 8,03 M€ selon une prévision fournie par la Direction générale des Finances publiques.

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est payée par les magasins dont la surface de vente dépasse 400 m² et le chiffre d'affaires est supérieur à 460 000 € HT annuels. Elle est calculée selon un système de tarifs dépendant du chiffre d'affaires et de la surface de chaque magasin assujetti. Les collectivités peuvent faire varier ces tarifs dans les limites légales prévues par la loi : Saint Briec Agglomération avait modulé ces tarifs dans la limite de +20 %, tandis que les autres Communautés du territoire ont laissé les tarifs au niveau d'origine. Un mécanisme de lissage permettra de faire converger ces tarifs à partir de 2018. Le produit généré en 2016 était de 2,88 M€ au total. Le « pic » de recettes attendu en 2017 pour les grands établissements (cf. introduction point I.B.1) est un effet exceptionnel qui ne sera pas renouvelé : le produit de TASCOM se décompose entre le montant attendu en dehors de cet effet (2,88 M€) et ce surplus compté comme recette exceptionnelle pour 2017 (0,72 M€).

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) concernent quelques grandes entreprises fonctionnant en réseau (production et transport d'électricité, téléphonie...). Les tarifs et modalités des IFER sont entièrement fixés par l'Etat. Ces taxes ont généré 0,99 M€ sur le territoire en 2016, et l'évolution attendue des bases correspond uniquement à l'actualisation forfaitaire en Loi de Finances (+0,4 %) : en raison de leur base très spécifiques, les IFER connaissent une évolution physique extrêmement faible.

- **Le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)** est prévu à hauteur de 1,52 M€ pour la part revenant à l'Agglomération selon le droit commun.

Ce fonds est réparti entre la Communauté et ses Communes membres, et conformément au Pacte de confiance et de gouvernance, il est proposé d'en conserver la répartition de droit commun. En 2016, les EPCI qui bénéficiaient du FPIC avaient procédé à des répartitions dérogatoires libres, rendant la comparaison peu pertinente, d'autant que l'un des EPCI (Sud Goëlo Communauté) n'était pas bénéficiaire du FPIC. L'enveloppe nationale de ce fonds est maintenue à son niveau 2016 (1 Md€) après avoir connu une progression continue depuis sa création en 2012 : cette enveloppe devait être indexée sur les ressources fiscales du bloc communal, mais ce choix a été repoussé en raison de la réforme de la carte intercommunale en 2017. Cette réforme pourrait avoir des effets sur l'enveloppe de FPIC, très difficiles à anticiper à l'heure actuelle.

FPIC 2017 - Estimation RCF	Montant	%
Montant total ensemble intercommunal	4 527 639 €	100%
Quote-part EPCI droit commun	1 523 850 €	33,66%
Quote-part Communes droit commun	3 003 789 €	66,34%

La part de l'EPCI (33,66 %) est égale à son coefficient d'intégration fiscale, ici estimé par RCF.

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** est anticipée à hauteur de 14,02 M€. La somme des DGF des 4 EPCI préexistants s'élevait à 14,28 M€ en 2016.

La DGF de Saint Briec Armor Agglomération est impactée en 2017 par plusieurs effets :

13 AVR. 2017

Envoyé en préfecture le 10/04/2017

Reçu en préfecture le 10/04/2017

Affidavit

ID : 022-200069409-20170330-DB_099_2017-DE

Ref.: 201 524 Berger-Levrault (1309)

- la poursuite de la baisse des dotations aux collectivités, malgré la réduction de la ponction opérée sur la DGF du bloc communal en 2017 ;
- l'effet positif de la fusion sur les éléments de calcul de la dotation d'intercommunalité en 2017 ;
- l'effet négatif subi en 2016 par les Communautés d'Agglomération (cf. introduction), que les modifications en Loi de Finances pour 2016 ne rattrapent pas totalement ;
- la poursuite de la diminution de la dotation de compensation (ex-part salaires de la taxe professionnelle) à hauteur de 2.4 % en moyenne dans la Loi de Finances 2017.

	Montants	Commentaire
Dotation interco (DI) estimée	7 752 493 €	Estimation cabinet RCF hors contribution RFP
Contribution RFP	-4 195 706 €	Estimation RCF après annonce au congrès AMF
Dotation compensation (DC)	10 465 266 €	Somme DC 2016 des 4 EPCI -2,4 % (minoration LF2017 moyenne, support conf RCF)
DGF TOTALE	14 022 053 €	

La contribution au redressement des finances publiques (CRFP) était initialement estimée à -4,81 M€, avant l'annonce présidentielle réduisant l'effort 2017 de moitié pour le bloc communal. La minoration de cette ponction est donc estimée à 0,62 M€.

- **Les compensations d'exonérations fiscales** sont estimées à 1,49 M€ pour 2017.

Seule la compensation relative à la taxe d'habitation est exclue de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État. Elle est en forte progression, car l'exonération de TH liée à la demi-part fiscale accordée aux parents isolés a été partiellement rétablie en 2017 (les compensations afférentes sont versées l'année suivante). Les autres enveloppes subissent une diminution fixée par la Loi de Finances à -39 % en moyenne.

Compensations fiscales	2016 4 EPCI	Estimé 2017
CFE	190 472 €	116 188 €
TH	920 723 €	1 367 240 €
TFB	3 956 €	2 413 €
TFNB	17 €	10 €
	1 115 168 €	1 485 852 €

2. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE 2017

Le projet de budget pour l'exercice 2017 s'équilibre en recettes et en dépenses, pour un volume budgétaire global de **311 543 000 €**.

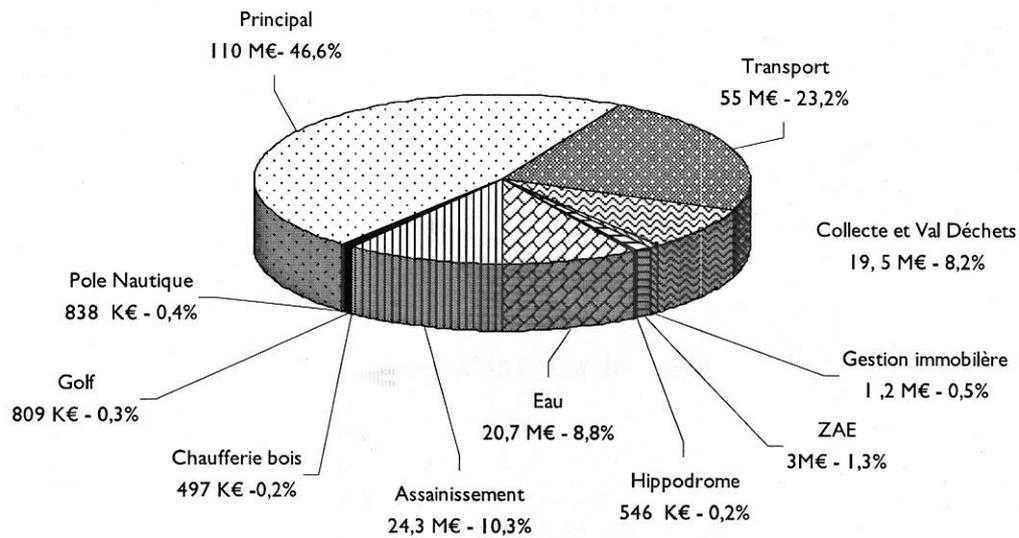
Le tableau ci-après présente la masse budgétaire consolidée du budget principal et des 10 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Collecte et Valorisation des Déchets, à la Gestion Immobilière des entreprises, aux Zones d'Activités Economiques, à l'hippodrome, la Chaufferie bois, ceux de l'eau et de l'assainissement et enfin ceux du Golf et du Pole Nautique

BUDGET CONSOLIDE : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements budgétaires							
En €		DEPENSES			RECETTES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
BUDGET PRINCIPAL	F.	72 613 000	8 237 000	80 850 000	80 149 000	701 000	80 850 000
	I.	47 333 000	755 000	48 088 000	39 797 000	8 291 000	48 088 000
	Total	119 946 000	8 992 000	128 938 000	119 946 000	8 992 000	128 938 000
BUDGETS ANNEXES							
TRANSPORT	F.	30 888 000	3 462 000	34 350 000	20 504 000	13 846 000	34 350 000
	I.	24 083 000	13 847 000	37 930 000	34 467 000	3 463 000	37 930 000
	Total	54 971 000	17 309 000	72 280 000	54 971 000	17 309 000	72 280 000
DECHETS MENAGERS	F.	16 957 000	1 093 000	18 050 000	18 049 600	400	18 050 000
	I.	2 504 600	400	2 505 000	1 412 000	1 093 000	2 505 000
	Total	19 461 600	1 093 400	20 555 000	19 461 600	1 093 400	20 555 000
GESTION IMMOBILIERE	F.	418 000	260 000	678 000	547 000	131 000	678 000
	I.	1 749 000	131 000	1 880 000	1 620 000	260 000	1 880 000
	Total	2 167 000	391 000	2 558 000	2 167 000	391 000	2 558 000
HIPPODROME	F.	220 000	227 000	447 000	362 000	85 000	447 000
	I.	326 000	85 000	411 000	184 000	227 000	411 000
	Total	546 000	312 000	858 000	546 000	312 000	858 000
CHAUFFERIE BOIS	F.	384 000	101 000	485 000	444 000	41 000	485 000
	I.	113 000	41 000	154 000	53 000	101 000	154 000
	Total	497 000	142 000	639 000	497 000	142 000	639 000
ZONES D'ACTIVITES	F.	2 932 000	6 332 000	9 264 000	1 061 000	8 203 000	9 264 000
	I.	66 000	8 203 000	8 269 000	1 937 000	6 332 000	8 269 000
	Total	2 998 000	14 535 000	17 533 000	2 998 000	14 535 000	17 533 000
EAU	F.	8 501 000	5 926 000	14 427 000	13 555 000	872 000	14 427 000
	I.	15 124 000	1 855 000	16 979 000	10 070 000	6 909 000	16 979 000
	Total	23 625 000	7 781 000	31 406 000	23 625 000	7 781 000	31 406 000
ASSAINISSEMENT	F.	7 472 000	6 026 000	13 498 000	12 033 000	1 465 000	13 498 000
	I.	17 746 000	3 370 000	21 116 000	13 185 000	7 931 000	21 116 000
	Total	25 218 000	9 396 000	34 614 000	25 218 000	9 396 000	34 614 000
GOLF	F.	599 000	108 000	707 000	684 000	23 000	707 000
	I.	210 000	23 000	233 000	125 000	108 000	233 000
	Total	809 000	131 000	940 000	809 000	131 000	940 000
POLE NAUTIQUE	F.	567 000	284 000	851 000	751 000	100 000	851 000
	I.	271 000	100 000	371 000	87 000	284 000	371 000
	Total	838 000	384 000	1 222 000	838 000	384 000	1 222 000
BUDGET GLOBAL	F.	141 551 000	32 056 000	173 607 000	148 139 600	25 467 400	173 607 000
	I.	109 525 600	28 410 400	137 936 000	102 937 000	34 999 000	137 936 000
	Total	251 076 600	60 466 400	311 543 000	251 076 600	60 466 400	311 543 000

Le **budget agrégé 2017** qui correspond au cumul des prévisions budgétaires du budget principal et des budgets annexes **après retraitement des flux entre budgets et des opérations d'ordre s'établit à 236 376 620 €** de dépenses réelles ou de recettes réelles.

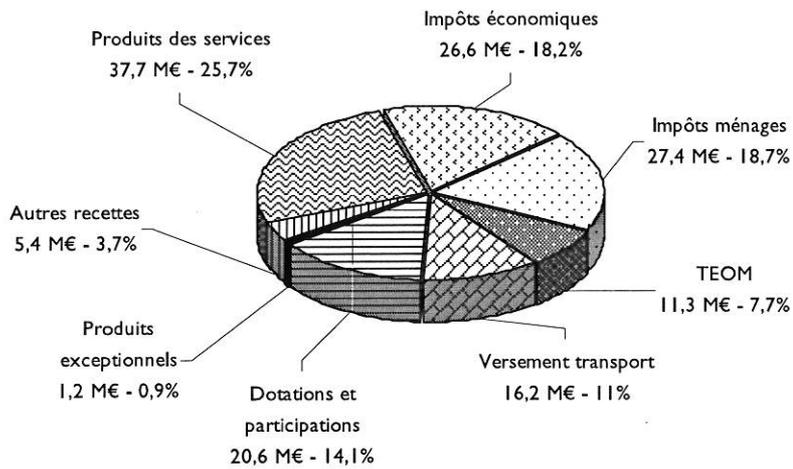
I. Répartition des prévisions par budget

Répartition par budget : 236,4 M€
(Fonctionnement et investissement)
En volume (M€) et en pourcentage du budget

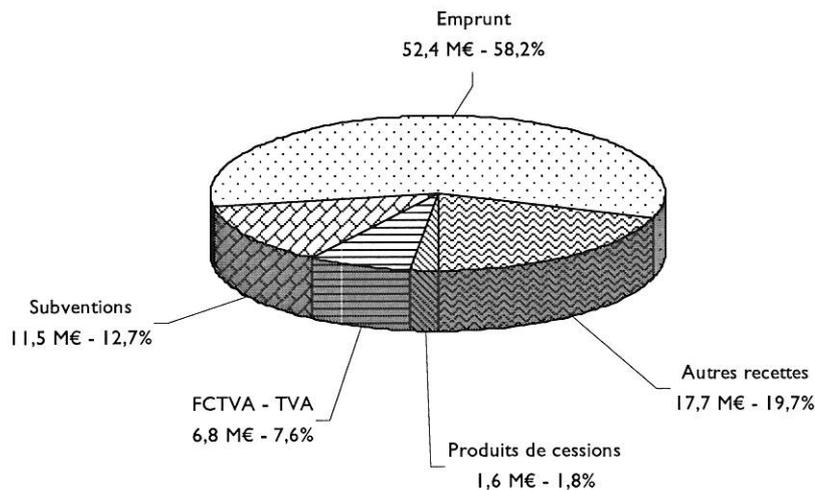


2. Répartition des recettes réelles consolidées par nature 236,4 M€

Recettes réelles de fonctionnement par nature : 146,4 M€



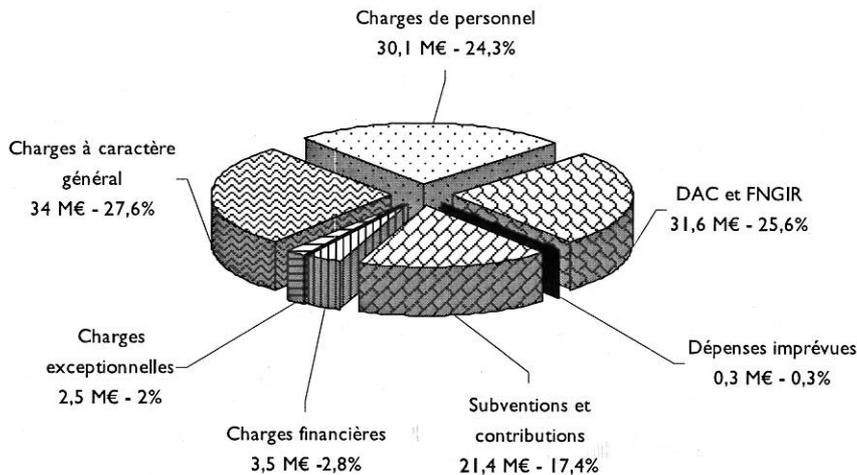
Recettes réelles d'investissement par nature : 90 M€



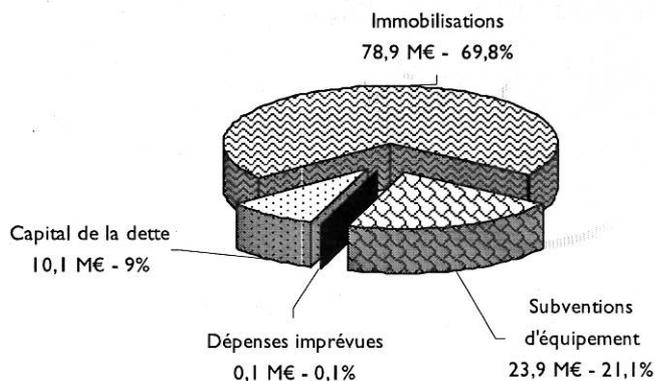
3. Répartition des dépenses consolidées par nature

Sur les 236,4 M€ de dépenses réelles retraitées, 52 % constituent des dépenses de fonctionnement et 48 % des dépenses d'investissement¹.

Dépenses réelles de Fonctionnement par nature : 123,4 M€



Dépenses réelles d'investissement par nature : 113 M€

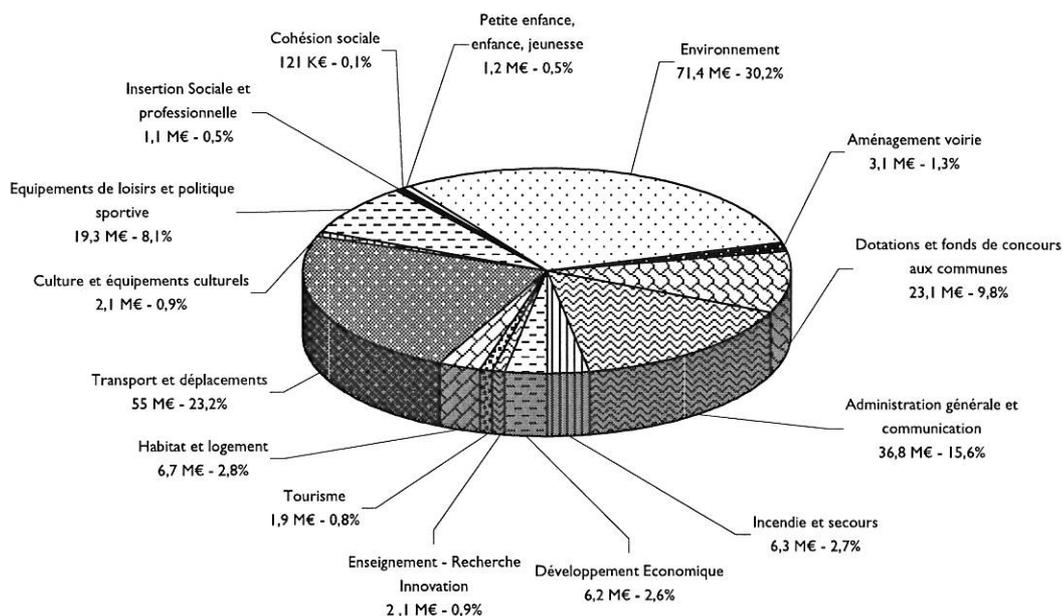


¹ y compris les travaux d'aménagement des zones imputés en fonctionnement et les subventions d'équipement du budget assainissement

3. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU BUDGET 2017

Envoyé en préfecture le 10/04/2017
Reçu en préfecture le 10/04/2017
ID : 022-200069409-20170330-DB_099_2017-DE
13 AVR. 2017

I. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2017 par politiques – dépenses réelles : 236,4 M€



2. Présentation détaillée par politique du Budget 2017

Les documents budgétaires par fonction sont applicables aux communes de 10.000 habitants et plus, aux groupements intercommunaux comprenant au moins une telle commune. Par conséquent, la première partie de ce rapport consiste en la présentation du Budget Primitif par politique.

A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

MONTANT DEPENSES = 6,2 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,7 M€	INVESTISSEMENT = 4,5 M€

6,2 M€ sont inscrits au Budget primitif 2017 au titre de cette compétence.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,7 M€**

Les charges de personnel affectées à la politique développement économique représentent **435 K€**.

La loi NOTRe prévoit le transfert de la **compétence commerce** aux EPCI au 1^{er} janvier 2017. Un budget de **40 K€** est alloué à cette nouvelle politique pour l'élaboration d'une charte de développement local (25 K€) et la création d'un observatoire du commerce en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (15 K€).

Une enveloppe de **17 K€** est consacrée au **numérique** et aux nouvelles technologies se traduisant par un soutien à la Matrice de 15 K€ et la participation à la manifestation Start up Week-end pour 2 K€.

Par ailleurs, **272 K€** sont consacrés au **soutien des structures** qui interviennent au titre de l'animation économique du territoire et accompagnent les entreprises dans toutes les étapes de leur vie et de leur développement :

- Subventions : à Initiative Armor 103 K€, Réseau entreprendre 8 K€, ADIE 12 K€, Boutique de Gestion 22 : 17 K€, Convention Armor Angels 4,5 K€, CHAMBRE DES METIERS - Cité du goût 23 K€, Zoopôle Développement mission d'animation technopolitaine 25 K€
- Cotisations : elles correspondent au cumul des montants payés par les EPCI antérieurs, soit 48 K€ pour la MEFPI et 25 K€ pour Côtes d'Armor Développement.

La participation au Syndicat Mixte de l'Aéroport s'élève à **145 K€**, elle est en baisse de 51 K€ par rapport à 2016 année marquée par la prise en charge du remboursement d'un prêt relais (77 K€).

Au titre de l'animation économique, 14 K€ ont été prévus pour le Salon Métiers Emploi Formation et **3 K€** pour une rencontre annuelle avec les entreprises sur le thème de l'économie. **21 K€** ont été également inscrits pour la présence de Saint-Brieuc Armor Agglomération à des salons (SIMI, rencontre de prospects entreprises, salons de l'habitat, salon des entrepreneurs). Enfin, **30 K€** seront consacrés à une mission de prospection des entreprises exogènes.

Le développement économique intègre également les charges de fonctionnement du Port du légué **40 K€** qui sont en augmentation de 6,4 K€ et comprennent le maniement de la Passerelle 11 K€, l'entretien de la passerelle 5 K€, la participation au Syndicat Mixte du Légué 24 K€ (+ 7,2 K€).

Les dépenses de fonctionnement comprennent également l'**entretien des zones d'activités**. **262 K€** seront consacrés à l'entretien et au fonctionnement des zones existantes. Cet entretien comprend les espaces verts et la voirie (142 K€), la réparation et le dépannage des candélabres dont la compétence est transférée au Syndicat Départemental d'Electricité (29 K€), l'éclairage public (87 K€), la subvention à l'Association Syndicale Libre de Kéribet pour l'entretien de la partie

commercialisée sur le parc d'activités de Kéribet (4,5 K€). S'ajoutent les interventions réalisées en régie.

Enfin, la **gestion immobilière des entreprises** qui a été confiée à la Société d'Economie Mixte Baie Armor Entreprises regroupe la gestion des bâtiments Cap Entreprises et Quai Armez en un seul budget annexe nommé « gestion immobilière des entreprises ». Le budget de fonctionnement qui s'élève à **418 K€** comprend les charges de fonctionnement des bâtiments et la rémunération du prestataire Baie Armor Entreprises (232 K€).

- **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4,5 M€**

3 M€, sont programmés **dans le cadre du budget annexe relatif aux PARCS D'ACTIVITES** permettant ainsi de proposer aux entreprises une offre foncière diversifiée et adaptée à leurs besoins. En 2017, les travaux prévus concernent les zones suivantes :

- Ext. Nord Châtelets (Trégueux/Ploufragan) : 710 K€, dont 643 K€ d'acquisition de terrain, 67 K€ pour le marché de Maîtrise d'œuvre et les missions annexes.
- La Colignère (Trémuson) : 75 K€, dont 58 K€ d'acquisitions et 17 K€ de travaux (pose d'un RIS, 2^{ème} phase de la 1^{ère} tranche et études diverses pour la tranche 2 consistant en des fouilles archéologiques et études géotechniques).
- Kéribet (Pordic) : 84 K€, dont 51 K€ d'acquisition de terrains et 33 K€ de travaux
- Croix Denis Boisillon : 113 K€ dont 77 K€ dans le le cadre de la requalification de la 1^{ère} section de la rue du Boisillon, 12 K€ pour enherbement de trottoir Kerval/Déchèterie et 24 K€ de mise en conformité du bassin de rétention de la Croix Denis.
- Les Hautières (Trémuson) : 10 K€ pour des travaux modificatifs de branchements.
- La Bourdinière (Yffiniac) : 14 K€ de compensation des zones humides
- Vau Ballier (Plédran) : 2 K€ de remplacements de végétaux
- Le Perray (Trégueux) : 376 K€ d'acquisition de terrains
- Le Perray (Mitan) Trégueux : 864 K€ dont études 15 K€ et travaux 849 K€
- Trémuson (espace Aéroportuaire) : 143 K€ dont acquisition de terrains 136 K€ et 6 K€ de diagnostique sur linéaire voirie de 6 997 m
- Hillion (extension Moulin à Vent) : 60 K€ acquisitions de terrains et frais d'actes
- Kertugal (Saint Quay Portrieux) : 277 K€ dont 9 K€ de diagnostique linéaire voirie et travaux de finition des lotissements 268 K€
- Devant de la Lande (Lantic) : 11 K€ de diagnostique sur linéaire voirie 5 400 m
- Les Islandais (Binic – Etables sur Mer) : 7 K€ de diagnostique sur linéaire voirie de 3 650 m
- Chantepie (Ploeuc L'Hermitage) : 9,9 K€ de diagnostique sur linéaire voirie de 7 260 m
- Le Paly (Ploeuc L'Hermitage) : 2,9 K€ de diagnostique sur linéaire voirie de 1 785 m
- Grand Plessix (Plaintel) : 24,5 K€ de diagnostique sur linéaire voirie de 10 046 m
- Espace du Lié (Ploeuc L'Hermitage) : 2,8 K€ de diagnostique sur linéaire voirie de 2 200m
- La Ville Neuve (Saint-Brandan) : 13,9 K€ de diagnostique sur linéaire voirie de 7 600 m
- La Gare (Saint-Carreuc) : 7,5 K€ de diagnostique sur linéaire voirie de 2 225 m

Le remboursement du capital des emprunts sur le budget ZAE s'élève à 66 K€.

372 K€ sont prévus pour les travaux de requalification des Parcs d'Activités Economiques et la mise à jour de la signalétique.

Une enveloppe de 135 K€, conforme au PPI, est prévue pour les travaux sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération. 207 K€ sont inscrits pour des diagnostics sur la voirie des zones transférées. Enfin, 30 K€ sont prévus pour la signalétique.

30 K€ sont prévus pour l'acquisition d'un outil de modélisation 3 D pour la promotion économique.

Sur **le Légué**, une subvention d'équipement est prévue à hauteur de 45 K€ pour le financement d'un nouveau bâtiment de stockage appartenant à la CCI.

724 K€ seront investis sur le budget annexe « Gestion Immobilière » : 143,5 K€ de requalification du Quai Armez (133 K€ de travaux et 10,5 de mobilier), 500 K€ pour la construction du bâtiment

13 AVR. 2017

Envoyé en préfecture le 10/04/2017

Reçu en préfecture le 10/04/2017

Aménagé le

ID : 022-200069409-20170330-DB_099_2017-DE

relais sur la zone du Lié à Ploec - L'Hermitage, 80,5 K€ de travaux
Entreprises 1 et 2.

S'ajoute le remboursement du capital de la dette pour **74 K€** et **10 K€** de remboursement de
cautions.

Une enveloppe de **300 K€** est prévue afin de définir une nouvelle politique d'aide aux entreprises.
Dans cette enveloppe sont intégrées les aides aux exploitations agricoles et l'aide aux commerces.

- **Les recettes réelles d'investissement :**

1,06 M€, de cessions de terrains aménagés sont prévues sur les zones : la Colinière Trémuson
60 K€ , La Bourdinière Yffiniac 310 K€, Le Perray 217 K€, l'Extension Nord des Châtelets 67 K€,
Le Vau Balier 72 K€, La Croix Denis/Boisillon 70 K€, Saint-Quay Portrieux Kergutal 2 : 265 K€.

464 K€ sont inscrits en cessions d'immobilisations dont 420 K€ pour la vente du bâtiment Eric
Tabarly et 44 K€ pour la vente de terrain à l'association Beauvallon.

B. ENSEIGNEMENT – RECHERCHE – INNOVATION

MONTANT DEPENSES = 2,1 M€

FONCTIONNEMENT = 1,2 M€

INVESTISSEMENT = 0,9 M€

Le budget consacré à la politique enseignement recherche et innovation s'élève à **2,1 M€**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,2 M€ et celles d'investissement à 0,9 M€.

Les dépenses de fonctionnement permettent notamment de financer :

- la contribution au **SGPU (487 K€)**, afin de soutenir le développement de l'offre universitaire, et au **CNAM (35 K€)**,
- des subventions pour animation étudiante **25 K€**,
- le colloque de l'Association des villes universitaires de France **8 K€**,
- une étude sur la stratégie en matière d'enseignement supérieur et sur le positionnement de l'offre de formation en lien avec le contrat de Pays Région **5 K€**
- des programmes de Recherche, de déclencher le processus d'innovation au moyen de soutien aux projets innovants d'entreprises et d'étudiants dans le but de faire émerger les emplois de demain. L'enveloppe consacrée au fonds innovation recherche en fonctionnement est de **579 K€**.

Au titre de l'économie, le Fonds Recherche et Innovation prévoit 5 axes d'intervention tant en fonctionnement (579 K€) qu'en investissement (473 K€) pour un budget global d'1,052 M€. Des projets de recherche et innovation sont également prévus en 2017 dans les domaines de l'énergie et du développement durable (70 K€) et de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projet dédié à l'expérimentation dans les quartiers prioritaires et les zones rurales (25 K€). Ce fonds vient en appui de financements de projets actuellement en cours de définition dans le cadre des contractualisations région – CPER, Fonds européens.

Axe 1 : renforcer l'expertise et le partage de l'innovation (742 K€)

- Soutien au fonctionnement d'organismes tels que :
Syndicat Mixte de la Technopôle Saint-Brieuc Armor : **270 K€**
Zoopole Développement (contribution) **90 K€**
Zoopole développement plate forme composites (ID COMPOSITE) **24 K€**
Maison pour la science : **15 K€**
Organisation de colloques scientifiques et autres manifestations (valorisation de la recherche sur le territoire) : **10 K€**
Soutien à l'investissement et aux projets stratégiques portés par les structures (CPER 2015/2020), **240 K€** pour les dossiers : APIVALE (55 K€), ELEPHANS (149 K€), MULTIMAT MATECOM 2^{ème} phase (36 K€) et **53 K€** pour le projet Zoopôle Développement dans le cadre du comité d'objectifs et de moyens.
Soutien aux projets innovants d'entreprises **40 K€**

AXE 2 : Développer le potentiel de Recherche (120 K€)

- Co financement de travaux de thèses **90 K€**
- Co financement de travaux de recherches Post Doc : **30 K€**

AXE 3 : Détecter et accompagner l'innovation (0 K€)

AXE 4 : Créer un effet levier qui déclenche le processus d'innovation (180 K€)

- Soutien aux projets collaboratifs 90 K€
- Soutien aux projets innovants d'entreprises (dépenses de ressources humaines) 75 K€
- Appel à projet artisanat innovant 15 K€

AXE 5 : Inciter le maillage des projets étudiants avec les entreprises (10 K€)

- Soutien aux projets étudiants innovants 10 K€

Les dépenses d'investissement consacrées à l'**enseignement supérieur** s'élèvent à **446 K€** :

- **321 K€** de participation versée au SGPU pour le financement du transfert du restaurant universitaire
- **125 K€** de participation dans le cadre du CPER 2015-2020 pour les travaux d'extension du CNAM à Ploufragan pour accueillir le nouveau pôle de formation Sécurité Défense

C. TOURISME

MONTANT DEPENSES = 1,93 M€

FONCTIONNEMENT = 1,47 M€

INVESTISSEMENT = 0,46 M€

Un budget de 1,93 M€ est consacré au Tourisme et comprend : le développement touristique et l'aménagement du Grand Brézillet.

Dans le cadre de l'élargissement et du transfert de la compétence tourisme aux intercommunalités :

- l'office de tourisme de l'ex Saint-Brieuc Agglomération devient office siège de l'agglomération intégrant l'office associatif de Quintin qui devient un bureau d'information touristique (BIT). La subvention de l'agglomération versée au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Saint-Brieuc Armor Agglomération est consolidée pour couvrir les besoins en fonctionnement du BIT de Quintin (fonctionnement, salaires, contrats divers...). Une convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux entre l'agglomération et la commune de Quintin est prévue.
- L'office de tourisme de Binic-Etables-sur-Mer conserve une structure juridique distincte sous forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) administré par un comité de direction et financé par une subvention communautaire. A ce titre, l'Agglomération lui versera une subvention de fonctionnement dès 2017. La subvention est évaluée toute chose égale par ailleurs pour pérenniser le fonctionnement actuel de l'office. Elle fera l'objet d'une évaluation par la Commission Locale des Charges Transférées au cours de l'année 2017 et d'une réfaction de DAC des communes concernées.

Les dépenses réelles de fonctionnement du tourisme s'élèvent à 1,5 M€ dont 109 K€ de charges de personnel.

Le budget primitif prévoit la réalisation d'une **étude sur la stratégie de développement touristique** pour un montant de **30 K€**.

Afin de poursuivre le développement de l'activité touristique des **subventions de fonctionnement sont prévues à hauteur de 1,1 M€**. Ces subventions sont réparties comme suit :

- A l'Office de tourisme de la Baie de Saint-Brieuc **753 K€** dont 572 K€ de subvention annuelle (dont 488 K€ pour l'Office de Saint-Brieuc Agglomération et 84 K€ pour l'Office de Quintin) et 181 K€ de taxe de séjour (perçue sur le budget général et reversée),
- A l'office de tourisme Binic-Etables Sur Mer **201 K€**
- A création et distribution du guide « sortir en Sud Goëlo » **20 K€**
- Au Pays de Saint-Brieuc pour la destination Saint-Brieuc Paimpol Les Caps **57 K€**
- Au Conseil Régional de Bretagne pour la campagne de marketing territorial (campagne BGV) **21 K€**
- Autres subventions (47 K€) dont 30 K€ pour la coupe Fleuriot

Les cotisations aux organismes s'élèvent à 4,1 K€. L'adhésion à Idéal connaissances est supprimée mais remplacée par une adhésion à Sensation Bretagne pour harmonisation avec les offices de tourisme classés de l'Agglomération.

- Adhésion à Sensation Bretagne **1,2 K€**
- Adhésion à la Confédération Nationale du Tourisme Urbain **1,4 K€**
- Adhésion à l'Association Internationale des Villes Francophones de Congrès (AIVFC) **1,5 K€**.

Les dépenses réelles de fonctionnement liées à l'aménagement du Grand Brézillet s'élèvent à **101 K€** :

- Charges liées à l'acquisition du centre de tri postal **24,6 K€** (Surveillance **12,3 K€**, taxes foncières **7,3 K€**, entretien des voies, des espaces verts, de l'éclairage Coubertin **5 K€**)

- Les taxes d'aménagement du Hall 3 : 74 K€
- Les assurances 2,5 K€.

Envoyé en préfecture le 10/04/2017
Reçu en préfecture le 10/04/2017
Affiché le
ID : 022-200069409-20170330-DB_099_2017-DE

La **taxe de séjour** prévue à hauteur de **181 K€**. Elle est perçue par Saint-Brieuc Armor Agglomération et reversée à l'Office de tourisme communautaire pour le financement des projets de développement touristique.

- **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 460 K€**

257 K€ seront investis dans l'opération du **GRAND BREZILLET**. Dans le cadre de l'aménagement du Grand Brézillet, il est envisagé un accès à partir d'un giratoire à construire sur la rue Pierre de Coubertin dans le prolongement de la voie d'accès déjà réalisée au droit du Centre de Tri avec intégration d'un couloir d'approche pour les bus **242 K€**. Conformément à la convention de mandat avec Baie d'Armor Aménagement et à l'avenant proposé, les travaux Hall 3 s'élèvent à **12,5 K€**. Des travaux d'aménagement paysagers sont prévus sur la voie annexe proche de l'ancien Centre de Tri pour **3 K€**.

205 K€ seront consacrés au Tourisme dont 130 K€ pour des travaux au Palais des Congrès (travaux d'éclairage Hall Nicolas 30 K€, travaux chauffage Hall Nicolas 50 K€, signalétique Palais des Congrès 50K€), acquisition d'un véhicule pour la mise en place du « hors les murs » avec agencement intérieur 30 K€, installation d'une signalétique pour l'arrivée du LGV et du déplacement du siège de l'office 22,7 K€, acquisition de mobilier 2,2 K€, participation au Pays de Saint-Brieuc pour la destination Saint Brieuc Paimpol les Caps 13 K€, mise en place de jalonnements pour signaler le palais des congrès et des expositions 6,8 K€ .

D. HABITAT ET LOGEMENT

MONTANT DEPENSES = 6,7 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,7 M€	INVESTISSEMENT = 5 M€

Les politiques du logement représentent un budget de près de 6,7 M€ en 2017.

I. HABITAT ET LOGEMENT :

Le budget de l'habitat représente près de 6,1 M€ en 2017.

La politique de l'habitat regroupe les actions définies dans le cadre du PLH3 adopté fin 2011 et qui s'achève fin 2017.

- **Parc public social :**

Construction de logements locatifs sociaux

La production de logement locatif social est un enjeu fort du PLH, pour répondre à la demande en logements HLM et aux obligations SRU des communes.

Après consultation des bailleurs sociaux et des communes sur l'avancement des opérations et les financements à apporter, les inscriptions budgétaires 2017 s'élèvent à **2,7 M€**, dont 1,2 M€ au titre de l'aide déléguée à la construction (aide à la pierre).

Requalification du Parc public social, dans le cadre d'opération de Renouvellement Urbain

Le renouvellement du parc HLM, dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine, est un enjeu considérable du territoire. Si certains programmes sont aujourd'hui terminés comme les opérations de la Croix Lambert, Balzac-Europe-Ginglin à Saint-Brieuc relevant de l'ANRU I et des Côteaux à Plédran, d'autres sont en cours : les opérations de Waron à Saint-Brieuc (opération isolée ANRU) et de l'Iroise à Ploufragan.

La communauté d'Agglomération participe aux côtés des autres partenaires (ANRU, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, communes, ETC,...) au financement des travaux effectués par Terre et Baie Habitat et Côtes d'Armor Habitat.

En 2017, **275 K€** sont inscrits au budget pour financer les projets engagés en 2012 aux Côteaux à Plédran et aujourd'hui livrés.

L'éligibilité des programmes de l'Iroise à Ploufragan et de Balzac à Saint-Brieuc au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) au titre des programmes d'intérêt régionaux relance la réflexion qui aboutira à l'issue des études menées dans le cadre du protocole de Préfiguration ANRU de l'Agglomération, en octobre 2017. SBAA est en charge des recherches sur la localisation des reconstructions du parc des bailleurs, ainsi que l'élaboration de l'étude sur l'équilibre territorial.

- **Parc privé :**

Accession à la Propriété

La Communauté d'Agglomération apporte une aide à destination des « ménages modestes », selon critères, à l'acquisition d'un logement ancien.

Le dispositif d'aide à l'accession à la propriété porte en 2017 sur les 32 communes de l'Agglomération.

Afin d'accompagner les acquéreurs, un partenariat est mis en place avec l'ALE en charge de l'expertise thermique et avec l'ADIL en charge d'une expertise financière

Au global, le budget 2017 consacré à l'accession à la propriété s'élève à **598 K€**, pour accompagner les ménages ayant déjà obtenu un accord les années passées et certains ménages en 2017.

Amélioration de l'habitat privé : création de la plate-forme locale « RénovAction » :

L'amélioration de l'habitat privé est aujourd'hui un enjeu reconnu, tant sur le plan social, que climatique et économique. Depuis début 2017, Saint-Brieuc Armor Agglomération développe son intervention autour de la Plateforme Locale « RénovAction », permettant l'information, l'accompagnement des ménages et la sécurisation du parcours de la rénovation.

Le budget consacré à la **plate-forme Rénovaction** s'élève à **806 K€** dont 454 K€ en fonctionnement et 352 K€ en investissement.

Cette plateforme regroupe les différentes interventions d'amélioration de l'habitat **privé** :

- Tout d'abord, le PIG (programme d'intérêt général) Précarités, qui a pour objectif de lutter contre la précarité énergétique des logements anciens, d'adapter les logements au handicap, de lutter contre l'habitat insalubre. Les aides pour les travaux versés par Saint-Brieuc Armor Agglomération aux particuliers (326 K€ en investissement) complètent notamment les aides ANAH.

SBAA confie le suivi du PIG Précarités à SOLIHA (ex-PACT HD). Le montant pour 2017 est de 280 K€ en fonctionnement.

- Pour les ménages qui ne relèvent pas des critères du PIG, SBAA poursuit avec l'ALE, l'action qui était menée dans VirVolt. Il s'agit d'accompagner les ménages qui souhaitent rénover énergétiquement leur logement personnel ou locatif. Un budget de 24K€ en investissement et 35 K€ en fonctionnement est prévu.
- SBAA recourt également à SOLIHA AIS, agence immobilière à vocation sociale, qui est chargée de l'animation du dispositif « conventionnement sans travaux » : il s'agit d'identifier et accompagner des propriétaires acceptant de louer leur logement à des « ménages modestes ». L'objectif fixé est de 40 logements locatifs à loyer maîtrisé à remettre sur le marché locatif. 30 K€ sont prévus pour 2017.
- SBAA anime le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) ; Ce dispositif est destiné intervenir auprès des ménages pour les conseiller et les accompagner dans leurs pratiques quotidiennes. Le budget s'élève à 2 K€, pour du petit matériel.
- Batipôle effectue des animations pour la sécurisation des travaux et la structuration des artisans, pour un montant de 18,75 K€.
- L'ALE réalise et participe à différentes actions et manifestations d'animation, de sensibilisation, pour un montant de 40 K€ en fonctionnement,
- Enfin, le budget communication de la Plateforme Locale de rénovation s'élève à 20 K€ en fonctionnement.

• Etudes :

L'année 2017 sera l'année de début des réflexions concernant le futur PLH N°4 ; un budget de 80 000 € est consacré à l'étude pour l'élaboration du PLH. L'objectif est de finaliser le futur PLH pour fin 2018.

Le diagnostic foncier confié à l'institut Géoarchi de Brest doit permettre aux communes d'identifier le potentiel foncier et immobilier disponible. SBAA apporte 10 000 € à Géoarchi. .

En résumé, le budget habitat peut se lire de la manière suivante :

• **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,16 M€**

Elles comprennent notamment :

- Le suivi-animation du PIG précarités : 280 K€
- L'externalisation du guichet RENOVATION : 30 K€
- La plateforme web RENOVATION : 10 K€
- Les supports de communication de la plate-forme locale de rénovation : 10 K€
- L'étude PLH : 80 K€
- Des cotisations et subventions prévues à hauteur de 316 K€
- 411 K€ de charges de personnel

• **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4,9 M€.**

Les interventions de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour soutenir de nouveaux logements se traduisent par un programme de subventionnement des opérations et par le dispositif de portage foncier et se déclinent ainsi :

Aides en faveur du parc public : 2,97 M€

- 193 K€ pour la politique d'aide à la construction ;
- 1,2 M€ pour l'aide déléguée à la construction ;
- 135 K€ pour l'aide à la construction énergétique ;
- 30 K€ pour l'aide à la charge foncière ;
- 1,135 M€ au titre du développement de l'offre ;
- 275 K€ au titre du renouvellement urbain ;

Aides en faveur du parc privé : 0,95 M€

- 598 K€ pour l'aide à l'accession sociale à la propriété ;
- 352 K€ au titre de l'amélioration du parc privé ;

Portage foncier habitat: 0,99 M€

- 0,99 M€ sont prévus pour l'acquisition de terrains programmée dans le cadre de la politique de portage foncier pour l'habitat. L'intervention de Saint-Brieuc Armor Agglomération est complémentaire à celle de l'Etablissement Public Foncier Régional.

• **Des recettes de fonctionnement prévues à hauteur de 464 K€, correspondent notamment:**

- aux frais de portage des terrains aux communes (80 K€)
- à la subvention ANAH dans le cadre du PIG (165 K€)
- au soutien de l'Etat pour l'emploi d'avenir (10 K€)
- aux subventions de l'Etat et à la Région pour l'étude OPAH RU (40 K€)
- à la subvention ANRU à l'étude Peuplement (20 K€)
- à la subvention ANRU à la relocalisation des reconstructions (30 K€)
- aux subventions prévues de la Région et l'ADEME pour la Plateforme RENOVATION (105 K€)
- à la subvention ANAH pour le guichet unique RENOVATION (9 K€)

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : 0,6 M€

• **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 539 K€**

La prise de compétence a été effective au 1^{er} janvier 2012. Depuis 2012, l'Agglomération assure la gestion complète en régie des 8 aires d'accueil des gens du voyage. Par ailleurs, l'Agglomération apporte son concours à l'Association Itinérance (15 000 €). Les charges de fonctionnement (fluides, fournitures, prestations) représentent 159 K€ et les charges de personnel 364 K€.

- **Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 233 K€**

Elles correspondent aux :

- aux redevances versées par les gens du voyage (67 K€),
- aux subventions versées par l'Etat (160 K€) en fonction de l'occupation des aires
- de remboursements sur rémunération du personnel (6 K€).

- **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 75 K€**

Elles portent principalement sur 50 K€ d'acquisitions foncières, 16 K€ pour l'accueil grands passages Pordic (aménagement haies bocagères sur talus et autres travaux prioritaires), 2 K€ d'étude de faisabilité d'un nouveau projet d'aire.

E. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

MONTANT DEPENSES = 55 M€	
FONCTIONNEMENT = 17,2 M€	INVESTISSEMENT = 37,8 M€

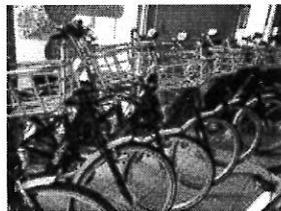
Avec la préparation de l'arrivée de Bretagne Grande Vitesse courant 2017, du Pôle d'Echange Multimodal (PEM), de la ligne de bus Transport Est-Ouest (TEO), la réussite de Rou'libre, Saint Briec Armor Agglomération prépare l'avenir sur un mode durable où les alternatives à la voiture ont toutes leur place.

Constituée en budget annexe, la politique transport représente un budget de **54,9 M€** dont **17,2 M€** en section d'exploitation et **37,8 M€** en section d'investissement.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 17,2 M€.

Exception faite de quelques dépenses communes, les dépenses réelles d'exploitation sont réparties entre les quatre composantes du budget annexe des transports : le réseau des transports, le Plan de Déplacement Urbain, le Transport Est-Ouest et le Pôle d'Echange Multimodal.

- **15,5 M€**, seront consacrés **au réseau des transports**. La dépense principale concerne la rémunération de l'exploitant pour 14,9 M€ (+2,8% / BP 2016). Cette progression est liée à la mise en œuvre de l'avenant n°10 intégrant une évolution de l'offre et notamment l'adaptation de l'offre Noctub dans le cadre de l'appel à projet jeunesse, à l'évolution des parts variables pour les services Taxitub/Mobitub et le Mobilier urbain (avenant 8) ainsi qu'à l'application de l'avenant n°11 prévoyant la rémunération à titre exceptionnel au titre de 2016 des kilomètres supplémentaires réalisés par BAT par rapport au kilomètres intégrés en 2013 dans le contrat d'obligation de service public. La rémunération de l'exploitant représente 96,1 % des charges à caractère général. Les autres dépenses significatives concernent les lignes interurbaines pour 188 K€ et les demandes de remboursements au niveau du versement transport pour 100 K€. Est également prévu, le service de transports à la demande géré par le syndicat Trans'Com pour 120 K€ ainsi que l'expérimentation de transport à la demande sur le territoire du Sud Goëlo pour 28,5 K€.
- **128 K€**, seront consacrés **au PDU** dont les principales dépenses sont liées à Rou'Libre pour 49,5 K€, à l'entretien de mobilier urbain en accessibilité PMR pour 20 K€, une étude dans le cadre d'un appel à projet jeunesse pour le développement de la mobilité des jeunes en milieu rural pour 40 K€ (DB-151-2016) ainsi qu'une étude liée à Korrigo pour 9,1 K€.



- **181 K€** seront consacrés **à TEO**, principalement pour une campagne de communication (55 K€), pour l'indemnisation des professionnels riverains (70 K€) ainsi qu'à l'appel à des experts comptables dans le cadre de cette indemnisation pour lequel une enveloppe de 25 K€ est prévue, elle sera débloquée en fonction du nombre de dossiers instruits.
- **290 K€** seront également consacrés **au PEM**, principalement sur la campagne de communication (95 K€), la location d'un terrain à la SNCF (106,5 K€), l'indemnisation des

professionnels riverains (50 K€) et l'appel à des experts comptables dans le cadre de l'indemnisation (25 K€ : enveloppe débloquée en fonction des dossiers instruits)

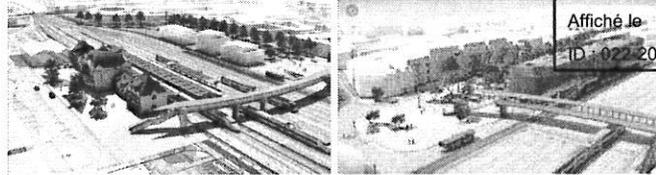
- **1 M€** seront consacrés aux dépenses communes des 4 composantes du budget annexe transports : 828 K€ concernent les frais de personnels, 168 K€ sont liés au paiement des intérêts d'emprunts et 50 K€ sont inscrits dans le cadre de dépenses imprévues.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 20,5 M€.

- **20,3 M€** de recettes dans le cadre du **réseau des transports** :
 - Les **recettes en régie** gérées par la SPL progressent de +129 K€ pour atteindre **3M€** en 2017 et sont composées de la régie TUB, des « titres sociaux » (titres vendus aux communes qui accordent un tarif préférentiel sous condition de ressources) et des recettes pour le transport PMR (Personnes à Mobilités Réduites). Les recettes commerciales progressent en raison de la revalorisation tarifaire prenant effet au 1^{er} septembre 2016 (DB-152-2016).
 - Le **Versement Transport** progresse de +619 K€ pour atteindre **16,17 M€**. La progression est liée principalement au passage du taux de 1,55% à 1,60% au 1^{er} juillet 2016 (DB-247-2016) pour le territoire de Saint-Brieuc Agglomération.
 - Une **Compensation du Versement Transport** de **222 K€** liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement transport.
 - Les **dotations et participations**, notamment la dotation générale de décentralisation versée par le Conseil Général et l'Etat sont stables à hauteur de **910 K€**.
 - Les **produits exceptionnels** sont estimés à **6 K€** (amendes TUB,...).
- **72 K€** de recettes dans le cadre du **PDU** comprennent des redevances abris-bus pour 45 K€, des recettes Rou'libre pour 22 K€ et une subvention de l'Etat dans le cadre de la loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte pour l'achat de Vélos à Assistance Electrique pour les particuliers pour 4,8 K€.
- **43 K€** de **recettes communes** aux 4 composantes du budget annexe transports liées à la convention de partenariat avec la ville de Saint-Brieuc dans le cadre du pôle aménagement urbain (mise à disposition de personnel à la mairie de Saint-Brieuc,...).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 37,8 M€.

- **4,3 M€** seront consacrés au **réseau des transports** :
 - **3,1 M€** pour la construction du **grand dépôt de bus**.
 - **1,2 M€** pour les **autres dépenses**. Le renouvellement des bus à hauteur de 1,1 M€, le rachat de mobilier urbain à hauteur de 20 K€ et le renouvellement de matériels pour le dépôt bus à hauteur de 16 K€ constituent les principales dépenses.
- **559 K€** seront consacrés au **PDU** principalement pour la révision du PDU (70 K€), le Schéma Directeur Cyclable (50 K€), des travaux tels que la mise en accessibilité du réseau (331 K€) le stationnement vélo sécurisé (40 K€) et l'évolution du système billettique Atlas (19 K€).
- **5,6 M€** seront consacrés à **TEO** principalement pour des travaux de réseaux, des travaux préparatoires ainsi que des acquisitions foncières dans le cadre de la seconde tranche de TEO.
- **26,8 M€** seront consacrés au **PEM** pour différents travaux dont la passerelle, le boulevard Carnot, le parc stationnement silo,... Par ailleurs, il est prévu le versement de subventions d'investissement dont une participation à la réhabilitation du bâtiment voyageur de la SNCF et une participation aux travaux sur les quais.



- **521 K€** seront consacrés au **remboursement du capital** de la dette. Celui-ci évolue en fonction de la réalisation des emprunts mobilisés pour financer les investissements.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 34,5 M€.

- **44 K€** de subventions pour le **PDU** dans le cadre de la loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte en contrepartie d'acquisition de Vélos à Assistance Electriques et pour des stationnements vélos sécurisés (financement à hauteur de 80%).
- **16,6 M€** dans le cadre du **PEM** qui correspondent à :
 - **118 K€** de subventions du Conseil Départemental et de la Région.
 - **16,5 M€** pour des travaux pour compte de tiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage unique de l'Agglomération et dont le financement est partagé avec la Ville de Saint-Brieuc. Ce montant est lié à l'accélération des investissements (Passerelle, boulevard Carnot,...).
- **17,8 M€** de **recettes communes** qui correspondent à l'emprunt pour équilibrer les dépenses d'investissement.

F. CULTURE ET EQUIPEMENTS CULTURELS

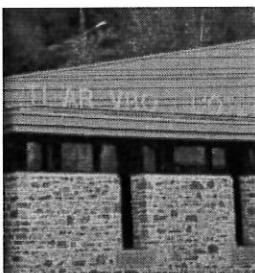
MONTANT DEPENSES = 2,1 M€

FONCTIONNEMENT = 2 M€

INVESTISSEMENT = 98 K€

2,1 M€ sont affectés à cette politique, dont **2 M€ en fonctionnement** pour les actions liées au développement culturel, à la Briqueterie, à la Maison de la Baie et **98 K€ en investissement**.

1) Tir Ar Vro – L'OTE - Maison des cultures de Bretagne : 56,7 K€



TIR AR VRO – L'OTE fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2016.

Une convention d'objectifs et de moyens triennale (2016-2018) a été signée auprès de la fédération Ti Ar Vro/Telemn qui occupe le site pour contribuer au développement des cultures de Bretagne (DB-281-2015).

Les charges de **fonctionnement** représentent **32 K€**. Les principales dépenses concernent :

- 26 K€ de subventions versés à Telemn pour le poste de coordinateur, les frais d'exploitation du bâtiment et l'aide au projet culturel (DB-281-2015).
- 6 K€ de charges à caractère général dont 1,4 K€ de frais d'entretien et de maintenance du bâtiment et 3,5 K€ de taxes foncières.

Les dépenses d'**investissement** s'élèvent à **24,7 K€** et correspondent principalement à la réalisation de panneaux d'exposition (investissement lié au 1% artistique de la subvention de la région) pour 15 K€ et à l'acquisition de matériel pour 6 K€.

56 K€ de recettes d'investissement sont budgétés et correspondent au solde de la subvention de la Région pour la construction de la Maison des Cultures de Bretagne.

2) Education enseignement artistique et école de musique : 605,1 K€

Les charges de personnel des intervenants musicaux représentent 347,6 K€. Les intervenants musicaux mènent des actions dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement artistique. L'enseignement artistique constitue une action au cœur du projet et des ambitions culturelles de l'agglomération.

Les autres dépenses concernent :

- 186,6 K€ pour l'école de musique des territoires de Quintin Communauté et de Cap 4 dont 184 K€ de participation et 2,6 K€ de charges à caractère général.
- 30 K€ de subventions pour l'accessibilité à la musique des enfants résidant sur des communes sans école de musique pour l'ex territoire de Saint-Brieuc Agglomération.
- 39,3 K€ consacrés aux projets intercommunaux des musiciens intervenants dont 11 K€ pour « Lomir Ale » qui est un projet collectif majeur impliquant l'ensemble des musiciens intervenants de la nouvelle intercommunalité.
- 1,6 K€ de matériel de captation sonore.

En recettes, Saint-Brieuc Armor Agglomération percevra, en plus de la refacturation des salaires des musiciens intervenants estimée à 95 K€, une aide à l'emploi de la part du Conseil Départemental pour un montant de 20 K€.

3) Lecture Publique : 181 K€

Les charges de **fonctionnement** s'élèvent à **178,5 K€** dont 47,6 K€ de charges de personnel. Les principales dépenses sont :

- 121 K€ pour le fonctionnement du réseau informatique intercommunal des médiathèques de la Baie et la réalisation d'actions visant à développer des projets intercommunaux.
- 10 K€ pour soutenir des manifestations intercommunales consacrées à la lecture publique.

Ces dépenses de fonctionnement prises en charge par Saint-Brieuc Armor Agglomération sont refacturées aux communes de l'ex territoire de SBA, au travers de la mise en place d'un fonds de concours à hauteur de 50 % (DB-280-2014).

Saint-Brieuc Armor Agglomération bénéficiera donc de 95 K€ de fonds de concours sollicités auprès des communes.

2,5 K€ de dépenses d'investissement pour l'acquisition de liseuses et de tablettes.

4) Spectacles vivants et arts visuels : 386 K€

Ce budget consacré aux spectacles vivants et arts visuels correspond au budget consolidé des quatre anciens EPCI. Il intègre l'organisation d'actions culturelles telles que le festival Zéco Mômes, le projet photo « Liberté... (3 p'tits points) », zoom sur un territoire, les photos sur le Légué, le partenariat Rock and Stock.

Des subventions sont également prévues à destination des acteurs du spectacle vivant et des arts visuels. Les enveloppes accordées en 2016 par chaque territoire ont été reconduites.

Les charges de **fonctionnement** s'élèvent à **386 K€**. Les principales dépenses sont :

- 270 K€ de subventions de fonctionnement pour les acteurs du spectacle vivant et des arts visuels avec lesquels l'Agglomération a tissé des partenariats depuis la prise de compétence. L'ensemble de ces interventions représentera également une source de rayonnement et d'attractivité pour notre territoire en constituant un appui financier à la diffusion jeune public et à la médiation culturelle.
- 113 K€ de charges à caractère général dont 67,6 K€ de prise en charge des frais de fonctionnement de la MJC pour le territoire de Quintin Communauté (DB-2016.08.04), 20,5 K€ pour l'organisation de manifestations, 12 K€ d'aides pour le festival Art-Rock 2017 (achat

de places, eau, assainissement, déchets) et 10 K€ pour le 7Bis&Cie dont la vocation est de soutenir la création et la présence artistique sur le territoire.

5) Maison de la Baie : 428 K€

Les charges de **fonctionnement** sont stables et représentent **373 K€** dont 285 K€ de charges de personnel et 86,5 K€ servant à assurer l'entretien et le fonctionnement de l'équipement (15 K€ de frais de maintenance, 21,5 K€ pour des expositions temporaires, 16,2 K€ de fluides, 14 K€ de fournitures et petits équipements, 6,7 K€ de frais d'entretien et de réparations, 1,5 K€ pour une étude acoustique obligatoire du bâtiment,...).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 94,6 K€ dont 70 K€ liés à la billetterie/boutique/location des studios.

55 K€ sont consacrés aux dépenses d'**investissement** dont :

- 44 K€ pour le réaménagement scénographique de l'espace 8 de la Maison de la Baie qui fera l'objet d'une subvention dans le cadre de la loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte.
- 11 K€ de dépenses d'équipements diverses dont 6 K€ de matériel pédagogique, 2,5 K€ pour l'aire de jeu, 1,5 K€ pour des écrans et 1 K€ de literie pour les studios.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 28 K€ et sont liées au réaménagement scénographique de l'espace 8 dans le cadre de la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte.

6) Musée de la Briqueterie : 237,6 K€

Les charges de **fonctionnement** représentent **223,5 K€** dont 123,6 K€ de charges de personnel et 97,6 K€ de charges consacrées à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement (39 K€ pour la programmation culturelle de l'équipement, 10,6 K€ de frais de maintenance, 13,3 K€ pour l'entretien du site, 11,5 K€ de fluides, 9,5 K€ de fournitures et de petits équipements,...). Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 46,7 K€ dont 36 K€ liés à la billetterie/boutique.

14,1 K€ sont prévus en dépenses d'**investissement** dont 9 K€ dans le cadre de l'accessibilité PMR, 3 K€ pour le défrichage de la voute romane et 1,5 K€ pour l'acquisition d'écrans pour le parcours de la muséographie permanente.

G. EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE

MONTANT DEPENSES = 19,3 M€	
FONCTIONNEMENT = 7,5 M€	INVESTISSEMENT = 11,8 M€

19,3 M€ sont affectés à cette politique, dont **7,5 M€ en fonctionnement** pour les actions liées au développement culturel, à la Briqueterie, à la Maison de la Baie et **11,8 M€ en investissement**.

Développement sportif : 398,8 K€

Le service développement sportif reposant sur une compétence récente est au cœur de la dynamique de développement et d'élargissement du territoire.

La politique développement sportif inscrit aujourd'hui son action sur deux axes prioritaires :

- > le suivi des subventions pour l'évènementiel sportif en lien avec les équipements sportifs afin de garder une logique globale. Dans cette démarche, il assure un suivi des actions subventionnées en positionnant l'agglomération comme un partenaire opérationnel.
- > le développement des projets en lien direct avec les enjeux prioritaires du territoire, notamment les sports nature et la maritimité.

Les actions développées en 2017 sont :

- > 60 K€ pour une étude pour la mise en place d'un Schéma Directeur « Sports-Nature-Territoire-Identité-Culture-Tourisme »
- > 28 K€ de subventions aux communes pour faciliter le transport des élèves vers les équipements sportifs communautaires sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération
- > 26 K€ de subventions aux communes pour la mise en œuvre du projet nautique en facilitant l'accès des classes de CM2 des écoles primaires à la pratique du nautisme sur l'ex territoire de Saint-Brieuc Agglomération
- > 21 K€ pour une prise en charge du transport des écoles vers les piscines pour le territoire de CAP4
- > 26 K€ pour une prise en charge du transport des écoles vers les piscines du Sud Goëlo
- > 15 K€ sont budgétés pour la mise en œuvre d'événementiels et le développement des actions liées aux Sports Nature.
- > 222 K€ de subventions seront consacrées à des événements sportifs locaux, nationaux et internationaux, au soutien des centres d'entraînement et de formation ainsi qu'au sponsoring de jeunes sportifs issus des clubs du territoire inscrits sur la liste espoirs du ministère des Sports.

Piscines : 5,6 M€

- Les charges de **fonctionnement** des piscines représentent **4,9 M€** (dont 3,1 M€ de charges de personnel).

Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher représentent 3,3 M€ de dépenses de fonctionnement (dont 2,1 M€ de charges de personnel), Goëlys 810 K€ de dépenses de fonctionnement (dont 544 K€ de charges de personnel) et Ophéa 760 K€ de dépenses de fonctionnement (dont 432 K€ de charges de personnel).

Les principales dépenses à caractère général concernent les fluides pour un peu plus de 1 M€, la maintenance pour 345 K€, des fournitures et petits équipements pour 137 K€ et l'entretien et la réparation des sites pour 88,7 K€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,9 M€ dont 1,12 M€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher, 455 K€ pour Goëlys et 340 K€ pour Ophéa.

- Les dépenses d'**investissement** s'élèvent à **680 K€** dont 501 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher, 71,2 K€ pour Goëlys et 108 K€ pour Ophéa.

Les principales dépenses concernent :

- > 191 K€ de dépenses pour Aquabaie pour la reprise des bassins sportifs (30 K€), des travaux divers pour remise en état sur le site aqualudique Aquabaie (146 K€) et des travaux pour la pataugeoire (15 K€)
- > 200 K€ pour la mise en œuvre d'un système monétique de gestion et de contrôle d'accès uniforme sur les piscines, incluant le paiement en ligne.
- > 68 K€ sont sollicités, pour deux projets de solaire thermique à Aquaval et de Gestion Technique Bâtiment pour la régulation et la programmation des fluides énergétique à Hélène Boucher. Ces deux projets budgétés en 2016 sont réinscrits en 2017, suite à l'infirmité du marché pour le solaire et à la modification du projet « GTB » (passage en régulation).
- > 41 K€ de matériels divers pour Aquabaie/Hélène Boucher (robot de nettoyage piscine,...)
- > 71,2 K€ pour Goëlys dont une étude sur les travaux d'étanchéité et le plancher chauffant pour 50 K€, des travaux d'accessibilité PMR pour 9,5 K€ et des travaux sur le toboggan et les vestiaires pour 7,1 K€.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 32 K€ et sont liées à une subvention dans le cadre de la Loi pour la Transition Énergétique pour une Croissance Verte par rapport aux deux projets de solaire thermique à Aquaval et de Gestion Technique Bâtiment pour la régulation et la programmation des fluides énergétique à Hélène Boucher.

Golf Les Ajoncs d'Or : 809 K€

- Les dépenses de **fonctionnement** s'élèvent à **599 K€** dont 327 K€ de charges de personnel et 25 K€ de charges financières. Les charges à caractère général s'élèvent à 247 K€ et les principales dépenses concernent :

- > 90 K€ d'achats de marchandises suite à la mise en place de deux contrats de dépôt-vente Pro Shop avec les sociétés Bretagne Clubmaking et Golf Action (reversement de commissions respectives de 15% et de 10%)
- > 75 K€ de fournitures et petits équipements
- > 17 K€ de cotisations (Réseau Golfie,...)
- > 17,5 K€ d'entretiens et réparations
- > 10 K€ de taxe foncière et 5,7 K€ de fiscalité économique
- > 5 K€ pour le tournoi de golf 2017

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 684 K€ dont 540 K€ de prestations d'accès aux terrains et de location de voiturettes, 114,7 K€ de commissions ProShop et 9 K€ de location du club house.

- Les dépenses d'**investissement** s'élèvent à **210 K€** dont 58 K€ pour le remboursement du capital de l'emprunt. Les dépenses principales concernent :

- > 100 K€ hors taxes pour l'acquisition d'une tondeuse de rough
- > 23 K€ pour la finalisation du Club House
- > 6 K€ pour l'aménagement du parking avec plantations qui est difficilement praticable l'hiver pour le public

Les recettes d'investissement s'élèvent à 125 K€ et correspondent à l'emprunt nécessaire pour financer les dépenses d'équipement.

Pole Nautique Sud Goëlo : 838 K€

- Les dépenses de **fonctionnement** s'élèvent à **567 K€** dont 392 K€ de charges de personnel et 29 K€ de charges financières. Les charges à caractère général s'élèvent à 146 K€ et les principales dépenses concernent :

- > 39 K€ de Fournitures et petits équipements servant principalement à l'entretien de la flotte de 110 bateaux
- > 12,2 K€ de fluides
- > 9 K€ de maintenance dont 8 K€ pour les bateaux et 5,8 K€ d'entretien et de réparations.

- > 21,5 K€ de cotisations
- > 15 K€ de frais juridiques
- > 7,3 K€ de taxes
- > 3,6 K€ dans le cadre de la coupe de Bretagne 2017

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 745 K€ dont 238 K€ liées aux cotisations, activités, stages, régates, location de matériel, licences et la facturation aux scolaires et groupe mais aussi la vente de bateaux à des particuliers. Par ailleurs, 130 K€ de recettes sont attendues dans le cadre d'un contentieux par rapport à la construction de la base de Binic. Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent par une subvention du budget principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération de 370 K€.

- Les dépenses d'**investissement** s'élèvent à **271 K€** dont 56 K€ pour le remboursement du capital de l'emprunt. Les dépenses principales concernent :
 - > 128 K€ de travaux sur la base de Binic seront réalisés une fois les 130 K€ de recettes perçues suite au contentieux suite à des malfaçons dans sa construction
 - > 15 K€ pour le lancement d'une étude géologique dans le cadre du contrat de territoire 2016-2020
 - > 50 K€ pour le renouvellement de la flotte (catamarans, voiles, moteurs,...)

Les recettes d'investissement s'élèvent à 93 K€ et correspondent à une subvention d'investissement du budget principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour 50K€, la vente de bateaux pour 6 K€ et un emprunt pour 37 K€.

Patinoire : 540 K€

- Les charges de **fonctionnement** de la patinoire représentent **504,5 K€** dont 363 K€ de charges de personnel et 141,5 K€ pour l'entretien et l'animation de l'équipement. Les dépenses les plus importantes concerne les fluides pour 85 K€ et la maintenance pour 12,5 K€. Les recettes billetterie et distributeurs sont estimées à 182 K€.
- **35,3 K€** de dépenses d'**investissement** sont prévues dont :
 - > 20 K€ pour des peintures des bardages extérieurs et l'éclairage extérieur
 - > 8,1 K€ pour la reprise de l'alimentation en eau de la chaufferie jusqu'aux blocs sanitaires
 - > 7 K€ sont inscrits pour le renouvellement de matériel pédagogique (patins à glace,...).

Hippodrome : 546 K€

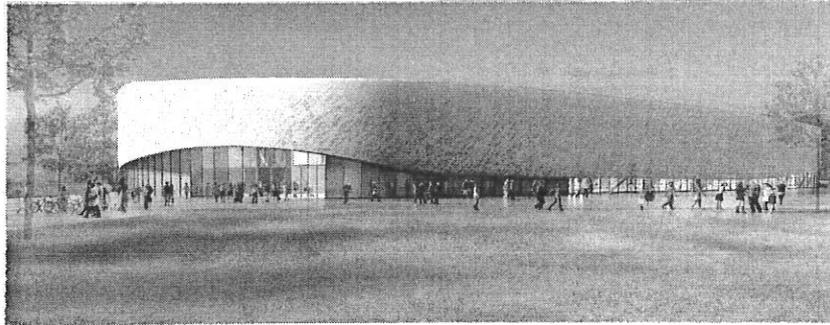
- **220 K€** sont inscrits en **fonctionnement** dont 80 K€ de charges de personnel, 48 K€ de paiement des intérêts d'emprunt et 92 K€ pour l'entretien et l'animation de l'équipement (entretien et réparations 15 K€, taxe foncière 18 K€, fluides 11 K€,...).
- Les recettes de fonctionnement s'établissent à 369 K€ dont 215 K€ versés par le budget principal pour assurer l'équilibre du budget annexe de l'hippodrome. Les autres recettes propres à ce budget correspondent principalement aux loyers de la société des courses pour 115 K€, au prélèvement sur les paris hippiques pour 20 K€ et à la redevance versée par les Traités Brioichins délégataire de l'exploitation de l'espace restauration estimée à 10 K€ (redevance fixe à laquelle s'ajoutera une part variable de 3% du Chiffre d'Affaires HT).
- **326 K€** sont inscrits en **investissement** dont :
 - > 142 K€ consacrés au remboursement du capital de l'emprunt
 - > 150 K€ pour l'aménagement de la descente de l'hippodrome et la finalisation de la réalisation de l'espace d'accueil, d'information et de restauration
 - > 2 K€ pour l'achat de matériels

Les recettes d'investissement s'élèvent à 184 K€ et correspondent à l'emprunt nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

Piste d'athlétisme : 8,9 M€

- **2 K€** sont budgétés en **fonctionnement** (taxe foncière, documentation,...)

- **8,9 M€** sont budgétés en **investissement**. Le coût global de l'opération de construction du stade couvert d'athlétisme, revu à la baisse par délibération DB-243-2013 du 23 décembre 2013, s'élève à 14,5M€. Les travaux ont débutés fin 2016 pour une livraison fin 2018. Les recettes d'investissement s'élèvent à 2,2 M€ et correspondent à des subventions de 1,8 M€ de la Région et 0,4 M€ du Centre National pour le Développement du Sport.



Vélodrome – Station VTT – Piste de Roller : 49,8 K€

- Le budget **vélodrome** s'élève à **44,1 K€** dont 19,1 K€ de charges de fonctionnement (entretien et réparations 10,6 K€, maintenance 1,3 K€,...) et 25 K€ d'investissement pour la remise en état de zone centrale de la côte d'azur (en référence à sa couleur).
- Le budget de la **Piste de Roller** s'élève à **3,5 K€** (électricité 2,6 K€,...).
- Le budget **Station VTT** s'élève à **2,2 K€** pour l'achat d'équipements techniques et vestimentaires de VTT et de frais de réception pour le Championnat de France de VTT à Plœuc-sur-Lié.

Stade de Beach Volley :

Le projet est en cours de bouclage du financement.

Les crédits alloués à cette opération seront ajustés en cours d'année en fonction du calendrier de réalisation du projet et si le plan de financement est validé.

Le coût de l'opération a été estimé à 1,3 M€ pour 536 K€ de subventions.

Salles de Sport Camille Claudel et La Closerie et Boulodrome La Vaillante: 70,9 K€

- Le budget de la **Salle de Sport La Closerie** s'élève à **61,6 K€** dont 11,6 K€ de dépenses de fonctionnement (fluide 6,6 K€, entretien et réparations 1 K€,...) et 50 K€ de dépenses d'investissement complémentaires aux 900 K€ dédié à la rénovation de la salle et faisant l'objet d'un report sur 2017.
- Le budget de la **Salle de Sport Camille Claudel** s'élève à **8,9 K€**.
- Le budget du **Boulodrome La Vaillante** s'élève à **400 €** (électricité,...).

H. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

MONTANT DEPENSES = 1,12 M€	
FONCTIONNEMENT = 0,86 M€	INVESTISSEMENT = 0,26 M€

Saint-Brieuc Armor Agglomération mène une politique spécifique pour accompagner le retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés et développe des actions pour favoriser l'emploi par l'insertion. Depuis 2015 l'Agglomération s'est dotée d'une Plate-forme d'Insertion Sociale et Professionnelle dotée de 4 axes prioritaires d'intervention en complément des politiques du Département, de la Région et de l'Etat.

Axe 1 - Repérage – Accueil, information, accompagnement

Au titre de cet axe, Saint-Brieuc Armor Agglomération ambitionne de répondre aux attentes des personnes ayant une problématique d'emploi, en complément de l'intervention du service public de l'emploi local.

- **Accueil/Animation** à l'Espace Initiatives Emploi, 47 rue du Docteur Rahuel à St-Brieuc. Tous publics domiciliés prioritairement sur le territoire de l'Agglomération (près de 600 passages mensuels dans cet espace) sont accueillies pour un accompagnement de premier niveau.
- **Permanences emploi**, pilotées par le CLPS et la Régie de Quartiers, dans les quartiers du contrat de ville, une demi-journée par semaine dans les trois espaces de proximité de Saint-Brieuc Ville et au centre social Le Tremplin à Ploufragan,
- Soutien aux actions d'accompagnement : des publics jeunes par la Mission Locale, des femmes en grande difficulté par le CIDFF, des publics Gens du Voyage par l'association Itinérance.

Axe 2 - Lever les freins à l'emploi

- **Fonds Aide aux Jeunes (FAJ)** : Saint-Brieuc Armor Agglomération soutient ce dispositif départemental porté localement par la Mission Locale, qui vise à accompagner les jeunes lors de besoins urgents et ponctuels.
- **Dispositif de garde d'enfants**, permanences du service Petite Enfance à l'Espace Initiative Emploi.
- **Lutte contre la fracture numérique** : un atelier d'initiation informatique par mois, pour tous publics demandeurs d'emploi, piloté par AgirAbcd, la labellisation antenne P@t de l'Espace Initiatives Emploi depuis septembre 2015, (publics demandeurs d'emploi exclusivement) et mise en œuvre de formations « visa internet » dans les locaux par une structure de formation labellisée par la Région.
- **Plateforme mobilité pilotée par Baie d'Armor Transport** : accompagnement à la mobilité pour favoriser les démarches d'insertion vers l'emploi.
- **Soutien à l'Action de développement à visée sociale et professionnelle** : accompagnement à l'apprentissage du français et construction du projet professionnel et d'insertion de publics d'origine étrangère - piloté par la MJC du plateau – intervention du CIDFF.
- **Action apprentissage de la langue française** pilotée par le CLPS. Cette action s'adresse aux publics d'origine étrangère en situation d'emploi ou ayant un projet professionnel.

Axe 3 : Accompagnement socio-professionnel

- Mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics.

- **Soutien aux chantiers école** : démarrage d'un chantier école piloté par le CLPS ayant pour objet la création d'un marché aux Villages
- **Action découverte des métiers** : animation d'Ateliers et initiation d'action en coopération avec la Cité des Métiers dans les quartiers prioritaires et Atelier « les métiers qui recrutent sur le Pays de Saint-Brieuc » en partenariat avec le Fongecif.
- **Action découverte de l'entrepreneuriat** par les publics jeunes, mise en œuvre par une coopérative jeunesse de service sous pilotage Avant-Premières et Rich'ESS, le pôle de l'Economie Sociale et Solidaire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Axe 4 : Appui à la création d'activité pour les publics en insertion

A travers cet axe, sont financés des parcours d'accompagnement à la création d'activité de publics domiciliés sur le territoire et accompagnés par les CAE – Coopératives d'activité et d'emploi.

Le budget 2017 consacré à l'insertion et à l'emploi s'élève à **1,12 M€**

- **Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **0,86 M€**

Les charges de fonctionnement comprennent les charges de personnel pour **366 K€**.

Elles comprennent également les charges de fonctionnement et d'entretien de l'Espace Initiative Emploi ainsi que les cotisations et subventions versées à des structures intervenant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion qui complètent ainsi les services développés par Saint Brieuc Agglomération et les structures institutionnelles telles que Pôle emploi par exemple. Saint-Brieuc Armor Agglomération anime le Centre Ressources de l'Espace Initiative Emploi et apporte donc son soutien à la Mission Locale et à la Cité des Métiers. Saint-Brieuc Armor Agglomération soutient également les permanences emplois qui se tiennent dans les quartiers de la Politique de la Ville.

227 K€, représentent le montant des **adhésions** à la Mission Locale dédiée à l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans, l'Alliance Ville Emploi et la participation de Saint-Brieuc Armor Agglomération au Fonds d'Aide aux Jeunes.

160 K€, sont destinés aux partenaires associatifs œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'emploi, notamment : Avant-premières, la Mission Locale, CIDEF, les Nouëllles et la Cité des métiers.

Les charges de personnel consacrées à cette politique représentent **381 K€**.

- **Les dépenses d'investissement** s'élèvent à **0,26 M€**

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'insertion, Saint-Brieuc Armor Agglomération financera en 2017 :

- 190 K€ sur le bâtiment des Ateliers du Cœur sur la zone des Plaines Villes.
- 40 K€ pour accompagner des projets, au titre de l'investissement de croissance octroyés aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique pour améliorer les conditions de travail et développer les activités proposées aux publics salariés qui y sont accueillis.
- 25 K€ de travaux à l'Espace Initiative Emploi pour améliorer la qualité d'accueil pour les publics : installation de 2 barrières entrée et sortie en lieu et place des bornes HS (7 K€), installation d'un vitrage sécuritaire au niveau de l'accueil (4 K€), des travaux de pose de revêtement de sol PVC sur l'ensemble de l'étage (13 K€)
- 1,3 K€ pour l'acquisition de 2 ordinateurs portables pour les permanences dans les communes.

I. COHESION SOCIALE

MONTANT DEPENSES = 0,12 M€	
FONCTIONNEMENT = 0,12 M€	INVESTISSEMENT = 0 M€

Les enjeux de la cohésion sociale et du vivre ensemble sont des questions majeures pour Saint-Brieuc Armor Agglomération qui œuvre à l'accès de tous aux droits fondamentaux : emploi, logement, santé, éducation, sécurité...

Un budget de **120 K€** est consacré à la cohésion et au développement social, comprenant :

- le CISPD dont la mission est de fédérer les moyens et les compétences de l'ensemble des acteurs sur le plan local en matière d'éducation, de prévention de la délinquance autour de 5 axes d'intervention : déplacement (apprentissage à la conduite des 2 roues : transports Buzz de nuit), vivre ensemble (troubles de voisinage, déscolarisation), comportements à risques (conduites addictives, violences sexistes, violences conjugales), accompagnement des personnes en rupture (femmes victimes de violences, personnes marginalisées), justice (accès aux droits, aide aux victimes, prévention de la récidive).
- les actions à destination des personnes âgées : le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) et l'étude sur le devenir du CIAS dans la nouvelle configuration territoriale.

62 K€ seront consacrés au **CISPD** dont **50 K€** en subventions pour soutenir les associations qui portent les actions sur ces différents sujets sur notre territoire et **10 K€** pour financer en partie le poste de l'assistance sociale du commissariat, nouveauté imposée par l'Etat, **2 K€** fournitures diverses.

58 K€ (dont 38 K€ de charges de personnel) **sont dédiés aux actions à destination des personnes âgées.**

Le GCSMS Baie d'Armor Groupement Social, créé en juillet 2013, afin de répondre aux besoins exprimés par les CCAS, propose via une mutualisation de moyens en locaux, matériels, personnels... des programmes d'action à destination des services d'aide à domicile. Il permet ainsi aux services de professionnaliser leurs interventions, de réaliser des économies d'échelle, d'harmoniser les pratiques professionnelles à l'échelle du territoire et ainsi de tendre vers une équité de service rendu aux personnes âgées de l'Agglomération. Son activité est directement en lien avec le projet de loi autonomie, « loi d'adaptation de la société au vieillissement » et qui favorise par diverses actions, préconisations et par un développement de moyens, le maintien à domicile des personnes âgées.

Le premier programme mis en place par le GCSMS est l'emploi partagé de référents de secteur. Ils travaillent dans des locaux communs situés au Centre d'Exploitation à Yffiniac.

De plus, le coordinateur du GCSMS, agent de Saint-Brieuc Armor Agglomération, assure une partie de la gestion de leur activité donnant lieu à des remboursements de la part des CCAS.

Une **étude** est prévue en 2017 pour un montant de **20 K€** afin d'anticiper la question du devenir du CIAS à horizon 2019. La compétence aide à domicile et soins à domicile étant portée par le CIAS pour 3 des 4 EPCI préexistants à la fusion, un CIAS territorialisé a été créé en 2017. La question de l'harmonisation de l'exercice de cette compétence doit être traitée pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019.

J. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

MONTANT DEPENSES = 1,2 M€

FONCTIONNEMENT = 1,2 M€

INVESTISSEMENT = 6 K€

La politique petite enfance repose en premier lieu sur la gestion du Relais Parents Assistants Maternels compétence exercée par l'ensemble des EPCI préexistants à la fusion.

La politique Petite Enfance concerne également l'accueil collectif avec la gestion par les pôles de proximité de deux équipements considérés comme « Halte Garderie » : « La Farandole » à Quintin et « Potes & Potiron » à Binic - Etables-sur-Mer.

Enfin, **la politique enfance jeunesse** se traduit également par l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le pôle de proximité situé à Quintin.

Saint-Brieuc Armor Agglomération contribue également au financement du Syndicat de Lorge qui exerce la politique enfance jeunesse pour les communes de Le Bodéo, Plaintel et Ploëuc-L'Hermitage.

I – La Politique Petite Enfance : 7,4 K€

La stratégie en matière d'organisation et de réponses apportées pour ce qui relève de l'accueil et de services pour la Petite Enfance a été déterminée dans le SIOP (Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance) adopté en 2015. Celui-ci fera l'objet d'une extension territoriale et de nouvelles réflexions pourront émerger.

La cheffe de service RPAM/petite enfance et une animatrice consacrent une partie de leur temps à la conduite de cette réflexion qui se traduira également par l'évolution du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF.

7 400 € d'honoraires sont prévus sur le budget Petite Enfance consacrés notamment à l'organisation des Rencontres Territoriales Petite Enfance avec une participation de la CAF de 1,8 K€ et la convention avec la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France) pour l'accompagnement juridique du parent employeur.

2 – Les relais Parents/Assistants maternels (RPAM) : 649 K€

Une organisation s'est mise en place à la création de la nouvelle Agglomération réunissant les 4 RPAM préexistants.

- Le nouvel EPCI met en place une organisation où les 9.45 ETP d'animateurs sont implantés en territoire, au plus près des usagers et des partenaires concernant leur activité quotidienne.
- Un lien avec la centralité (cheffe de service ; assistante du service ; référent financier ; référent informatique...) est maintenue concernant la coordination et l'organisation du service dont l'activité tend à s'harmoniser.

Des principes fondamentaux de fonctionnement des RPAM ont été retenus afin de garantir les missions et la qualité du service rendu :

- Une répartition du temps de travail sur les missions réglementaires : 2/3 accompagner - informer ; 1/3 animer,
- un règlement intérieur des espaces-jeux et temps collectifs,

- Des animations et des espaces d'accueil gratuits,
- Une approche partenariale et de réseau,
- Une réunion d'équipe tous les 15 jours au siège du nouvel EPCI,
- 4 réunions départementales annuelles,
- L'information des familles sur l'ensemble des modes d'accueil,
- Le maintien du numéro unique **02.96.77.60.50** pour garantir une continuité de service,
- La sectorisation pour des questions de proximité à l'usager,
- La mise à disposition gracieuse des locaux par les communes,
- Le logiciel GRAM sur tous les territoires,
- Un nombre de temps collectifs (espaces-jeux ; ateliers ; spectacles... identique par secteur soit 2 par semaine pour 1 ETP et 3 pour plus d'1ETP par secteur)
- Des animatrices « référentes » des dispositifs Cap'AJE et DAJE...et des groupes de travail internes spécifiques aux missions du Relais et aux orientations « Accueil Individuel » du Schéma Intercommunal d'orientations Petite Enfance : *Formation continue ; Lettre du relais ; Bascule Téléphonique ; Conventionnement FEPEM ; Bilan annuel d'activité ; Comité de pilotage ; Atypie - liste des asmats ; Rencontres Territoriales Petite Enfance ; Parentalité...*
- Un groupe d'analyse des pratiques pour les animatrices ARPAM pour favoriser la cohésion d'équipe et accompagner le positionnement professionnel des ARAM,
- La possibilité d'un bureau au siège ou en pôle de proximité pour les ARAM lors des fermetures des EAJE ou autre (ex : cas de gale, vacances...).

Pour l'année 2017, un contrat de projet RPAM spécifique est signé avec la CAF. La communauté d'agglomération doit percevoir 365 K€. L'année 2017 va permettre d'élaborer un prochain contrat de projet RPAM (2018/2021) et de définir conjointement un projet de service RPAM.

Un **budget global de 648 K€** est consacré au fonctionnement du relais en 2017 dont 576 K€ de charges de personnel. Par ailleurs, 70 K€ sont consacrés au fonctionnement du relais. Les dépenses en honoraires sont inhérentes au bon fonctionnement du Relais Parents Assistants Maternels dans le cadre des espaces-jeux et formations proposés aux usagers du service, 28 K€ y sont consacrés. Elles participent à la mise en œuvre de la mission d'animation du RPAM et concourent à offrir un service de qualité via le travail réalisé avec les prestataires.

Après déduction de la subvention de la CAF (365 K€), la charge pour Saint-Brieuc Armor Agglomération s'élève à 283 K€.

3 – Les haltes garderie : 403 K€

Multi accueil La Farandole : 212 K€

La Farandole, située sur la commune de Quintin, accueille les enfants de 2 mois ½ à 3 ans révolus, de façon occasionnelle ou régulière (sur réservation).

L'équipement peut accueillir jusqu'à 12 enfants simultanément et permet aux parents de se libérer pour effectuer leurs démarches, avoir des activités, du temps libre.

Animée par un éducateur de jeunes enfants, et deux auxiliaires de puériculture, la Farandole propose des espaces pour jeux libres (garage, cuisine, constructions), des activités sensorielles (modelage, peinture, jeux tactiles, d'écoute...), des activités psychomotrices et des temps festifs : goûters d'anniversaire, chansons...

83 familles ont fréquenté le multi accueil en 2015 contre 81 l'année précédente.

Le taux d'occupation moyen sur l'année 2015 est de **70.06%** contre 69.68% en 2014. Il est plutôt bon pour une structure type « halte-garderie » puisque la CAF préconise des accueils réguliers afin d'atteindre l'objectif de 70% d'un taux d'occupation.

Les charges de fonctionnement de la halte garderie pour 2017 s'élèvent à **212 K€** dont 191 K€ de charges de personnel et 21 K€ de charges de fonctionnement. La CAF participe à hauteur de **82 K€**.

Halte-garderie "Potes & Potiron" : 191 K€

"**Potes & Potiron**", le service Petite enfance du territoire Sud Goëlo, regroupe deux structures : la Halte-Garderie (lieu d'accueil occasionnel pour les jeunes enfants) et le Relais Parents Assistants Maternels (lieu d'information et d'échanges pour les familles, les assistants maternels et les gardes à domicile).

A la halte-garderie un accueil occasionnel est proposé aux familles qui peuvent réserver d'une semaine sur l'autre ou le jour même (imprévu, rendez-vous...). Il existe aussi un accueil régulier qui implique la signature d'un contrat où les familles s'engagent sur un ou plusieurs mois.

Depuis septembre 2014, la durée d'ouverture au public est de 35,5 heures avec une fermeture annuelle d'environ 4 semaines (3 semaines l'été et 1 semaine à Noël).

Le nombre d'enfants inscrits en 2015 étaient de 150.

Les charges de fonctionnement 2017 de la halte garderie s'élèvent à **185 K€** dont 165 K€ de charges de personnel et 20 K€ de charges de fonctionnement. La CAF participe à hauteur de **60 K€**.

En **investissement** est prévu le renouvellement du jeu principal de la halte-garderie pour **5,5 K€**.

4) L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : 168 K€

L'ALSH, rattaché au pôle de proximité situé à Quintin est destiné à l'accueil des jeunes de 3 à 17 ans. Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillent les enfants le mercredi, les petites vacances scolaires et l'été. C'est un lieu d'activité où les enfants apprennent à vivre en collectivité. L'objectif est de permettre aux enfants de s'épanouir tout en respectant des règles de vie préétablies.

Pendant les vacances, les enfants évoluent autour d'un thème en relation avec l'actualité et les intentions pédagogiques du centre. Dans un contexte de détente, les enfants appréhendent des sujets variés et développent leur création et leur imagination. Chaque semaine : une sortie pédagogique à la journée, et à chaque fin de séjour : un temps fort pour valoriser les travaux et applications des enfants.

La gestion des accueils de loisirs sans hébergement est déléguée à la MJC. Le montant de la participation s'élève à 151 K€. Des charges de fonctionnement sont prévues par ailleurs à hauteur de 17,4 K€.

K. ENVIRONNEMENT

MONTANT DEPENSES = 71,3 M€	
FONCTIONNEMENT = 35,5 M€	INVESTISSEMENT = 35,8 M€

71,3 M€ seront consacrés à l'environnement dont près de **48,9 M€** sur les budgets annexes eau et assainissement et pour les eaux pluviales et 19,5 M€ pour le budget annexe collecte et traitement des déchets.

a) EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

- **3,9 M€** seront consacrés aux **eaux pluviales** dont 432 K€ en fonctionnement et 3,5 M€ en investissement. L'investissement se compose de 300 K€ d'études, 1,8 M€ de priorités de service et 1,4 M€ d'aménagements et voirie.
- **20,7 M€** représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe de l'eau** dont 8,5 M€ en exploitation et 12,2 M€ en investissement. Ce budget correspond aux services des territoires de Saint-Brieuc Agglomération et du Sud Goëlo, les communes des territoires de Quintin communauté et CAP4 ayant conservé l'exercice de la compétence eau. La gestion de la compétence est déléguée sur le territoire Sud Goëlo (DSP).
 - > Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à 8,5 M€ dont 60 K€ pour l'exercice de la compétence sur le territoire Sud Goëlo. Le BP 2017 est stable malgré des dépenses exceptionnelles du fait de la réalisation d'études pour 113 K€ (fusion des EPCI, Audit Afnor,...).
Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à 13,9 M€ dont 700 K€ pour le territoire Sud Goëlo. La progression au BP 2017 est due à la revalorisation tarifaire adoptée en 2014 (DB-326-2014) sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération. Celle-ci a pour objectif la mise en place d'une tarification unifiée à horizon 2018 suite au transfert de la compétence en 2011 ainsi que l'accroissement des capacités de financement des projets d'investissement.
 - > Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 12,2 M€ dont 1,1 M€ pour le territoire du Sud Goëlo et 11 M€ sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération. En dehors des travaux de réseaux, on peut noter 1,5 M€ de travaux liés à TEO, 1 M€ pour la construction de la nouvelle usine d'eau potable, 240 K€ d'études, 275 K€ d'acquisition de matériels et 75 K€ de travaux sur le Centre Technique de l'Eau. Le remboursement du capital de la dette s'élève à 1,9 M€.
Les **recettes d'investissement** s'élèvent à 6,7 M€ dont 732 K€ du budget annexe des Transports pour les travaux réalisés dans le cadre de TEO et 854 K€ de remboursement de TVA. Un emprunt de 5 M€ est prévu pour financer les dépenses d'équipement.
- **24,3 M€** représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe assainissement** dont 7 M€ en exploitation et 17,3 M€ en investissement. Ce budget reprend les besoins de financement des services préexistants à la fusion à savoir : l'assainissement collectif sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération, l'assainissement collectif de zone sur le territoire de Centre Armor Puissance 4 et la compétence assainissement non collectif pour l'ensemble du territoire de la nouvelle Agglomération.
 - > Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à 7 M€ dont 276 K€ pour le SPANC. A souligner que le BP 2017 prévoit 131 K€ de dépenses exceptionnelles du fait de la réalisation d'études (fusion des EPCI, Audit Afnor,...) et 80 K€ de dépenses nouvelles pour le contrôle des branchements d'assainissement collectif.

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à 11,9 M€ dont 211 K€ pour le SPANC. La progression au BP 2017 est due à la revalorisation tarifaire de l'assainissement collectif du territoire de Saint-Brieuc Agglomération adoptée en 2014 (DB-326-2014). Celle-ci a pour objectif la mise en place d'une tarification unifiée à horizon 2018 suite au transfert de compétence en 2011 ainsi que l'accroissement des capacités de financement des projets d'investissement.

- > Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 17,3 M€ dont 27 K€ pour le SPANC. En dehors des travaux de réseaux, on peut noter 3,2 M€ de travaux liés à TEO, 250 K€ d'études, 217 K€ d'acquisition de matériels et 75 K€ de travaux sur le Centre Technique de l'Eau. Le remboursement du capital de la dette s'élève à 3 M€.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à 12,3 M€ dont 3,2 M€ de participation versés par le budget annexe des Transports pour les travaux réalisés dans le cadre de TEO. Un emprunt de 5,9 M€ est prévu pour financer les dépenses d'équipement.

b) ACTIONS ENVIRONNEMENTALES - AMENAGEMENT DES EAUX – RESERVE NATURELLE DE LA BAIE

1- Actions environnementales : 479 K€

- > **319 K€** (dont 162 K€ de charges de personnel) seront consacrés en **fonctionnement** aux actions environnementales. Les principales dépenses concernent l'entretien des chemins de randonnées pour 118 K€, la cotisation à Air Breizh pour 15 K€ et la publication de 8 nouvelles rando-fiches pour 17,4 K€.

38 K€ de recettes sont attendues en fonctionnement au BP 2017 dont 30 K€ dans le cadre de Natura 2000.

- > **160 K€** seront consacrés aux **investissements** dont 120 K€ dans le cadre de la restauration de Saint-Illan et 35 K€ pour l'amélioration de sentiers dans le cadre des liaisons majeurs.

120 K€ de recettes sont attendues en investissement au BP 2017 au titre du FSIL pour la restauration du domaine de Saint-Illan.

La restauration du domaine de Saint-Illan est réalisée dans la perspective de créer un Institut du Patrimoine Naturel. Saint Brieuc Agglomération a accepté d'assurer la MO du projet à condition d'un coût nul pour l'Agglomération excepté la mise à disposition du temps de travail d'agents et d'expertise interne (DB 018-2015). Les recettes seront inscrites en fonction de l'avancement du projet.

2- Aménagement des eaux : 1,3 M€

1,3 M€ (dont 240 K€ de charges de personnel) seront consacrés en **fonctionnement** à l'aménagement des eaux. Les principales dépenses concernent :

- 350 K€ pour la collecte et le traitement des algues vertes (hors charges de personnel avec en contrepartie une aide financière de l'Etat).
- 187 K€ pour des travaux sur la rivière, le bocage et les zones humides.
- 250 K€ pour des études obligatoires subventionnées sur les rivières
- 120 K€ pour l'étude d'état des lieux des système d'endiguement dans le cadre de la GEMAPI.
- 142 K€ de participation au SMEGA (Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat), aux Pays de Saint Brieuc et Guingamp, à la CIDERAL et à Lamballe Terre et Mer.

195 K€ de recettes sont attendues en fonctionnement au BP 2017.

3- Réserve naturelle de la baie : 110 K€

- > **105 K€** (dont 91 K€ de charges de personnel) seront consacrés en **fonctionnement** à la réserve naturelle de la baie. Les principales dépenses concernent des impressions dont le magazine de la

réserve de la baie « La Pie Bavarde » pour 4 K€, l'achat de fournitures pour 3,7 K€ et le site internet pour 2,8 K€.

55 K€ de recettes sont attendues en fonctionnement au BP 2017 (DREAL).

> **4,7 K€** seront consacrés aux **investissements** pour le financement de panneaux « entrée de site » et l'achat de matériel.

c) ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce budget comprend les actions développées au titre de l'énergie et du développement durable sur le budget principal mais également le budget annexe chaufferie bois.

Rendu obligatoire par la loi de Transition Energétique, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) doit être élaboré et remplacer l'actuel Plan Climat Energie Territorial (PCET) approuvé par Saint-Brieuc Agglomération le 3 juillet 2014.

Pour rappel le PCET actuel répondait à 3 objectifs globaux (DB-210-2014) :

- La réduction des gaz à effet de serre à travers les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables dans le but d'atteindre les « 3X20 » : réduire de 20% ses gaz à effet de serre, diminuer de 20% sa consommation énergétique et augmenter de 20% la part des énergies renouvelables.
- L'adaptation du territoire au changement climatique.
- La lutte contre la précarité énergétique.

Le PCAET doit être réalisé à l'échelle du territoire et non plus à l'échelle des compétences communautaires, il doit en outre intégrer les enjeux de qualité de l'air. Il devra être adopté avant le 31 décembre 2018.

I- Energie et Développement Durable : 524 K€

Le budget de fonctionnement s'établit à 457 K€ (dont 202 K€ de charges de personnel). Les principales dépenses concernent :

- Un partenariat de **3,5 K€** avec la **Maison de l'Agriculture Bio** dans le cadre du programme bio dans les cantines.
- **10 K€** pour les actions du **Printemps du Développement Durable**.
- **137 K€** de **subventions** dont les principales sont 63,5 K€ à l'Agence Locale de l'Energie (Boucle Energétique Locale, Conseil en énergie aux communes,...) et 70 K€ dans le cadre du Fonds Innovation pour un appel à projets de stockage de l'énergie.
- **90 K€** pour la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Pour sa réalisation, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'appuiera sur un bureau d'étude en vue d'une labellisation Cit'ergie par l'ADEME.
- **11 K€** de cotisations (Agence Locale de l'Energie et Amorce).

50 K€ de recettes de fonctionnement sont attendues et correspondent à une subvention de la région dans le cadre de l'appel à projet Boucle Energétique Locale.

Le budget d'investissement s'établit à 67 K€, les principales dépenses concernent :

- **50 K€** d'études sur la faisabilité d'un réseau chaleur dans l'agglomération.
- **15,5 K€** pour le SDE dans le cadre de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- **1,5 K€** liés au financement participatif réalisé pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Espace Initiative Emploi.

23 K€ de recettes d'investissement sont attendues dont 10,5 K€ de l'ADEME et 10,5 K€ de la Région pour les études sur la faisabilité d'un réseau chaleur dans l'agglomération.

2- La Chaufferie Bois : 497 K€

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, la Ville de Saint-Brieuc et le Conseil Départemental.

384 K€ en fonctionnement (dont 25 K€ de charges de personnel). Les principales dépenses concernent :

- **209 K€** de fournitures en énergie (eau, électricité, bois et gaz)
- **49 K€** de services extérieurs (maintenance,...)
- **35 K€** de frais liés au contentieux
- **40 K€** de remboursement d'intérêt de la dette et frais de trésorerie
- **20 K€** de provisions.

444 K€ de recettes de fonctionnement sont attendues dont la principale est la vente de chaleur pour 409 K€ (DB-248-2015) perçue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), la ville de Saint-Brieuc (Salle Stéredenn), le délégataire Conseil Départemental 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione).

113 K€ sont prévus en investissement dont les principales dépenses concernent :

- **49 K€** pour la finalisation de la réalisation de la Chaufferie Bois qui est décalée dans le temps en raison des litiges (« approvisionnement en bois » et « conception »).
- **50 K€** consacrés au remboursement du capital de l'emprunt.
- **14 K€** concernent l'acquisition de matériel.

53 K€ de recettes d'investissement sont prévues, elles correspondent à la réalisation d'un emprunt pour assurer l'équilibre budgétaires dans l'attente de la reprise des résultats antérieurs.

d) **COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETERIES : 19,5 M€**

Le budget annexe collecte et traitement des déchets représente 19,5 M€ de dépenses réelles dont 17 M€ de dépenses de fonctionnement et 2,5 M€ de dépenses d'investissement.

Ce budget comprend à la fois la collecte et le traitement des déchets y compris la gestion des déchèteries.

Il regroupe les quatre services des EPCI préexistants à la création de la nouvelle Agglomération et le service sur la commune de Saint-Carreuc.

La particularité de ce budget réside dans son mode de financement : une partie du service relève de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et l'autre relève de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le service financé par la REOM, doit être équilibré par la redevance. Le service financé par la TEOM, n'est pas soumis à cette obligation d'équilibre par les usagers du service. Pour cette raison, une comptabilité analytique permettant de dissocier ces deux régimes de financement a été mise en place.

Cette situation est transitoire, l'Agglomération dispose d'un délai de 5 ans pour choisir le mode de financement du service de collecte et traitement des déchets qui doit être unique à terme.

Le traitement des déchets représente plus de 50% des dépenses de fonctionnement du service il atteint 8,8 M€ en 2017 sur les 17 M€ de dépenses de fonctionnement.

Le coût du traitement est en augmentation en 2017 pour différentes raisons :

- La participation au financement des investissements Générés qui fait passer la participation de l'Agglomération de 3,2 € par habitant à 4,5 € par habitant soit un coût supplémentaire de l'ordre de 170 K€ TTC.

- La majoration du prix du traitement de 2€ par tonne lié à l'augmentation de la TGAP soit un surcoût pour Saint-Brieuc Armor Agglomération de l'ordre de 70 K€ TTC.
- une augmentation des tarifs déchèteries,
- une augmentation des tarifs « part variable à la tonne des déchets recyclables » (en moyenne +23%),
- une augmentation de la part fixe de fonctionnement à la tonne qui passe de 53 € à 60 €, soit +56 K€ HT sur la partie collective « ancien territoire SBA »

1) Budget du service financé par la TEOM : 17,4 M€

Le service financé par la TEOM correspond aux services du territoire du Sud Goëlo et de Saint-Brieuc Agglomération. La gestion du service sur le territoire Sud Goëlo est exercée par le SMITOM Launay Lantic.

La **TEOM** est estimée à **11,3 M€** pour l'année 2017. Le taux, fixé à 8,04% sur SBA, demeure inchangé par rapport à 2016 et représente 9,9 M€. Sur le territoire du Sud Goëlo, le taux de 8,70% demeure également inchangé ce qui représente une somme de 1,4 M€.

Les **dépenses de fonctionnement du budget TEOM** s'élèvent à **15,1 M€** et se décomposent comme suit :

- **Le service Collecte** atteint **12 M€** de dépenses de fonctionnement dont 5,4 M€ de charges de personnel, 1 M€ de charges à caractère général, 80 K€ de frais financiers et 5,5 M€ de contributions versées à KERVAL pour le traitement des déchets.
- **La gestion des déchèteries** représente **3,1 M€** de dépenses dont 0,55 M€ de charges de personnel, 198 K€ de charges à caractère général et 2,3 M€ de contributions à KERVAL.

Les **dépenses d'investissement du budget TEOM** se portent à **2,3 M€** dont :

- **Collecte : 1,6 M€** pour le renouvellement du matériel du service collecte, des bacs de collecte, l'acquisition d'une benne à ordures ménagères et d'un camion poly-benne, les subventions d'équipement aux communes pour des travaux de sécurisation de points de collecte, l'installation d'une VMC dans les vestiaires hommes avec mesure des débits d'extraction suite aux recommandations du CHSCT, les travaux de réaménagement du site en vue de l'élargissement et de l'accueil de nouveaux agents, l'acquisition de matériel de géo localisation, les travaux de mise en place de colonnes enterrés.
- **Déchèteries 0,7 M€** pour une étude d'éventuels travaux de remise en état du site d'Yffiniac, l'acquisition de terrains sur la zone du Mitan à Trégueux, la mise au norme de la déchèterie de Saint-Brieuc, le renouvellement du fourgon atelier.

2) Budget du service financé par la REOM : 2,1 M€

Le service financé par la REOM correspond aux services des territoires de Centre Armor Puissance 4, de Quintin Communauté et de Saint-Carreuc qui constituent un nouveau service au 1^{er} janvier 2017 avec des tarifs unifiés.

Pour équilibrer le service, les recettes sont principalement constituées par la REOM estimée à 1,5 M€. Elles sont complétées par diverses participations et reprises de matériaux.

Les dépenses de fonctionnement du budget REOM s'élèvent à 1,9 M€ et se décomposent comme suit :

- **Le service Collecte** représente un budget de fonctionnement d'**1,5 M€** dont 511 K€ de charges de personnel, 253 K€ de charges à caractère général et 736 K€ pour le traitement des déchets.
- **La gestion des Déchèteries** représente un budget de **336 K€** dont 68 K€ de charges de personnel, 41 K€ de charges à caractère général et 227 K€ de contribution à Kerval et à la Cidéral (utilisation de la déchèterie de l'Hermitage Lorge).

Les dépenses d'investissement se portent à 258 K€ dont :

- **Collecte : 223 K€** pour du matériel de transport, des subventions d'équipement aux communes, du mobilier, des installations, matériel et outillages techniques.
- **Déchèterie : 35 K€** pour des installations, matériel et outillages techniques.

L. AMENAGEMENT ET VOIRIE

MONTANT DEPENSES = 3,1 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,1 M€	INVESTISSEMENT = 2 M€

Le **budget global** consacré à cette compétence est de **3,1 M€** dont 1,1 M€ en fonctionnement et 2 M€ en investissement.

La section de fonctionnement est principalement concernée par le Centre d'exploitation Est qui exerce diverses missions d'aménagement et de voirie et par le Service commun ADS (Application droit des Sols). En investissement sont financées la rocade de déplacement, la rocade urbaine et le Très Haut Débit.

Le Service Commun ADS : 248 K€

Ce service intègre de nouvelles communes Ploeuc L'Hermitage, St Gildas, St Bihy et Plaintel. Un poste est créé pour accompagner le développement du service commun.

Centre d'exploitation : 819 K€

En interne, le Centre d'Exploitation Est répond à une attente pour les besoins propres de l'Agglomération en matière d'entretien de voirie (balayage, fauchage, transport de matériaux, travaux de peinture routière...) et réalise également des prestations pour le compte des communes de l'Agglomération.

Le budget de **fonctionnement** (hors dotations aux amortissements) du centre d'exploitation est de **819 K€** dont 573 K€ de charges de personnel et 246 K€ de fournitures, fluides et prestations.

Des recettes liées majoritairement à des travaux de voirie (peinture routière, balayage, élagage-fauchage, curage des fossés...) viennent couvrir les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 686 K€ pour les prestations facturées aux communes et 95 K€ pour les prestations non facturées réalisées pour Saint-Brieuc Armor Agglomération. S'ajoutent 30 K€ de recettes liées au personnel soit **811 K€** de recettes au total.

En investissement, 139 K€ sont prévus pour l'acquisition de matériels et véhicules. Cette somme sera principalement dédiée à l'achat d'une nacelle estimée à 100 K€ pour remplacer celle de 2001 qui engendre des frais de maintenance importants.

La Voirie représente **1,37 M€** d'investissement qui se répartissent comme suit :

- **1,1 M€**, sont prévus en subvention d'équipement au Conseil Départemental des Côtes d'Armor, pour la participation au financement de la **rocade de déplacement**.
- **16 K€** seront consacrés à la rocade urbaine reposant, entre autre, sur l'aménagement du carrefour rue de Paris et de la section courante Bertholet / Ampère.
- **257 K€** concernent la participation aux travaux de réaménagement du giratoire de l'Arrivée à Plérin.

Le Très Haut Débit complète la section d'investissement avec une enveloppe de 465 K€.

Le coût pris en charge pour une prise haut débit est de 445 €. 494 prises seront installées sur la Commune de Treveneuc, 524 sur Lantic. Des installations sont également prévues sur le secteur de Quintin, Le Bodéo et Saint Carreuc.

M. DOTATIONS ET FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

MONTANT DEPENSES = 23 M€	
FONCTIONNEMENT = 23 M€	INVESTISSEMENT = 0 M€

Le Pacte de confiance et de gouvernance adopté fin d'année 2016 précise les principes fondateurs partagés par les élus pour bâtir la nouvelle intercommunalité.

Les deux principaux flux financiers entre l'Agglomération et les communes sont les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) et le Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF).

Une enveloppe de **20,9 M€** est prévue au titre de la **Dotation d'Attribution de Compensation**. Cette enveloppe comprend les DAC historiques de chaque commune qui ont été notifiées par Saint-Brieuc Armor Agglomération courant février mais également la compensation de la perte de produit TH aux communes de Quintin Communauté liée au transfert automatique de la part départementale de la TH à l'intercommunalité et enfin l'abondement des DAC des communes de Centre Armor Puissance 4 correspondant au financement du Syndicat de Lorge.

Conformément au Pacte de confiance, les DAC pourront être modifiées pour neutraliser les effets de la fusion sur les recettes issues de l'Etat, à savoir la DGF et le FPIC. En 2017, la DGF des Communes ne sera pas impactée par la fusion, car elle est calculée en fonction de la situation de chaque Commune en 2016 (donc avant fusion) : la modulation des DAC en fonction de la DGF sera donc mise en place à compter de 2018. La modulation en fonction du montant de FPIC de droit commun sera quant à elle effective dès 2017.

Le fonds communautaire de fonctionnement (FCF) est un mécanisme de solidarité, qui permet de verser à chaque Commune une aide au fonctionnement de ses services sous forme de fonds de concours. Il a vocation à remplacer les dispositifs de solidarité des EPCI préexistants, à savoir :

- le FCF existant à Saint Brieuc Agglomération Baie d'Armor,
- le fonds de concours d'investissement à CAP 4 et Sud Goëlo,
- le FPIC réparti de manière dérogatoire à Quintin Communauté,

La répartition prévue par le Pacte consiste à attribuer à chaque territoire d'EPCI préexistant une enveloppe de 13,18 € par habitant soit au global **2 141 177 €** (compte de « population DGF », prenant en compte les résidences secondaires et places de caravanes), puis à le répartir entre les Communes au prorata du mécanisme de solidarité antérieur (ou de sa population en l'absence de mécanisme). Le résultat de cette répartition est le suivant :

Commune	FCF 13,18€/Hab prorata solidarité 2016
BINIC-ETABLES-SUR-MER	112 554 €
BODEO	19 912 €
FOEIL	20 969 €
HARMOYE	11 180 €
HILLION	84 203 €
LANFAINS	13 302 €
LANGUEUX	87 311 €
LANTIC	22 289 €
LESLAY	9 030 €
MEAUGON	44 438 €
PLAINE-HAUTE	18 379 €
PLAINTEL	48 120 €
PLEDRAN	118 453 €
PLERIN	152 514 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	48 120 €
PLOUFRAGAN	159 451 €
PLOURHAN	28 985 €
PORDIC	156 546 €
QUINTIN	27 248 €
SAINT-BIHY	9 714 €
SAINT-BRANDAN	19 884 €
SAINT-BRIEUC	424 458 €
SAINT-CARREUC	20 207 €
SAINT-DONAN	61 704 €
SAINT-GILDAS	10 051 €
SAINT-JULIEN	48 593 €
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	68 516 €
TREGUEUX	104 131 €
TREMUSON	93 526 €
TREVENEUC	13 168 €
VIEUX-BOURG	15 069 €
YFFINIAC	69 252 €
TOTAL	2 141 277 €

Pour les Communes qui bénéficiaient du FCF de Saint Briec Agglomération Baie d'Armor, le nouveau FCF remplace celui qui était prévu pour l'année 2017 par le précédent Pacte. Les 13 Communes concernées recevront donc un avenant modifiant le montant et la durée du FCF.

N. ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNICATION

MONTANT DEPENSES = 36,8 M€	
FONCTIONNEMENT = 24,3 M€	INVESTISSEMENT = 12,5 M€

Le **budget global** consacré à cette politique est de **36,8 M€** dont 24,3 M€ en fonctionnement et 12,5 M€ en investissement.

Les opérations financières (reversement FNGIR, Remboursement de la dette...) représentent **16,2 M€**.

ADMINISTRATION GENERALE

20,6 M€ sont consacrés aux moyens pour couvrir, outre les charges de personnel, celles relatives aux locations immobilières, charges d'assurance, les indemnités des élus, les cotisations et subventions non affectées aux autres politiques. En investissement, sont prévus le Centre Inter Administratif, les moyens informatiques, les acquisitions de matériel, mobilier et véhicules.

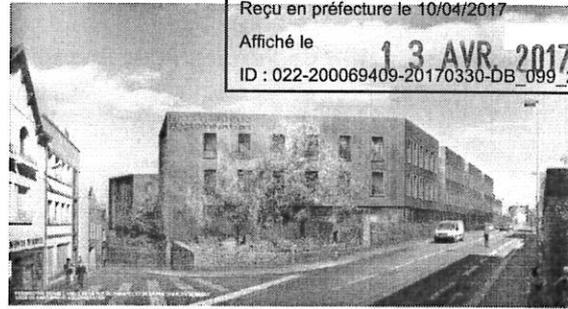
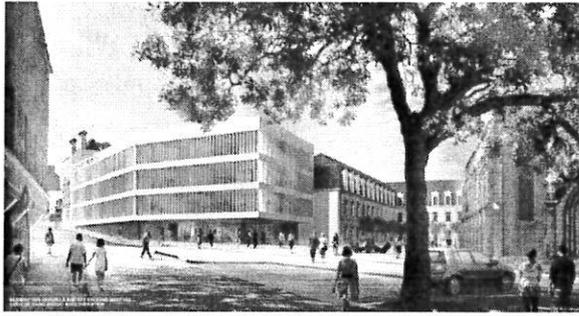
- **Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **13 M€**

Les charges de fonctionnement correspondent :

- aux concours divers (cotisations) pour **691 K€** dont 400 K€ pour le réseau SIG sur le territoire du Pays et 150 K€ pour la cotisation à l'ADEUPA. La cotisation du SIG est en partie compensée en recettes par un remboursement des frais de personnel et de structure liés à cette action.
- aux subventions, participations et autres charges de gestions courantes : **1,2 M€**
- à la **masse salariale** affectée à l'administration générale qui s'élève à **8,3 M€**. La variation de la masse salariale provient de la création du service commun Aménagement de l'espace public et du service commun Systèmes d'Information. Ces services font l'objet d'une refacturation pour un montant évalué à **1,6 M€**.
- à la coopération décentralisée pour **3,5 K€**.

- **Les dépenses d'investissement** s'élèvent à **8,6 M€**

- **8 M€** sont prévus pour le Centre Inter Administratif. Pour rappel, le montant global de cette opération validée par délibération du 23 avril 2015 est de **22 M€ HT** – conformément au compromis de vente en l'état futur d'achèvement. Le Centre inter Administratif a vocation à accueillir les services de Saint-Brieuc Armor Agglomération, mais également d'autres services ou organismes publics tels que le CNFPT, l'Agence Locale de l'Energie, l'Office de tourisme communautaire et Baie d'Armor Aménagement. L'accueil de Kerval et du Pays est également en bonne voie.
- **30 K€** de soutien à l'investissement sur Cuba et Haïti dans le cadre de la coopération internationale.



Envoyé en préfecture le 10/04/2017

Reçu en préfecture le 10/04/2017

Affiché le

13 AVR 2017

ID : 022-200069409-20170330-DB_099_2017-DE

COMMUNICATION

Le budget 2017 consacré à la communication s'élève à **813 K€** dont 302 K€ de charges de personnel. Ce budget permet la mise en œuvre de la stratégie de communication déclinée en actions d'accueil, d'information, de communication, de participation et de promotion du territoire et croisée aux feuilles de route de chacune des directions opérationnelles de la collectivité.

Accompagner au Changement - Nouvelle intercommunalité

Il s'agit à travers cette thématique de développer la communication interne, de mettre en place des opérations de valorisation des agents et du service public, des séminaires internes, de travailler sur la communication externe avec guide pratique...

Nouvelle Identité graphique de l'Agglomération :

Ce travail se réalisera sur plusieurs années. Il s'agit de déployer cette nouvelle identité sur tous les sites de l'Agglomération.

Campagne de communication Notoriété du Territoire et arrivée de la LGV.

Communiquer sur le projet de territoire et les grands projets d'investissements.

Festival Photoreporter

En outre, le festival Photo Reporter est reconduit en 2017 sur la même base financière que les éditions précédentes, soit **165 K€**.

O. INCENDIE ET SECOURS

Le budget consacré au service incendie et secours s'élève à 6,3 M€.

4,5 M€ sont consacrés au règlement de la contribution au titre du contingent incendie pour les ex-territoires de Sud Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération.

1,8 M€ sont inscrits pour la Défense Incendie dont des travaux réalisés dans le cadre du projet TEO. Ces travaux font l'objet d'une refacturation au budget annexe Transport pour un montant de 0,8 M€.

Envoyé en préfecture le 10/04/2017

Reçu en préfecture le 10/04/2017

Affiché le

13 AVR. 2017

ID : 022-200069409-20170330-DB_099_2017-DE

Annexe I : Chaîne de l'épargne et financement de l'investissement à partir des dépenses et recettes réelles retraitées

Chaines de l'autofinancement synthétique :

En K€	Budget principal	Transport	Eau	Assainissement	Gestion immobilière	ZAE (1)	Hippodrome	Chaufferie bois	Collecte et Valorisation des déchets	Golf	Pole Nautique	Total
Recettes réelles de fonctionnement	79 060	20 504	13 952	11 998	547	0	362	444	18 050	684	745	146 346
Dépenses réelles de fonctionnement	71 524	17 181	8 501	7 040	418	36	220	384	16 957	599	567	123 427
Autofinancement brut	7 536	3 323	5 451	4 958	129	-36	142	60	1 093	85	178	22 918
Annuité en capital	3 722	521	1 954	3 008	84	66	142	50	448	58	56	10 109
Autofinancement net	3 814	2 802	3 497	1 950	45	-102	0	10	645	27	122	12 809

Le volume d'investissement :

Total investissements hors dette	34 773	37 269	10 230	14 277	725	2 962	184	63	2 057	152	215	102 906
---	---------------	---------------	---------------	---------------	------------	--------------	------------	-----------	--------------	------------	------------	----------------

Le financement de l'investissement

Recettes propres et diverses	11 008	16 668	1 725	6 419	464	1 061	0	0	270	0	56	37 671
Autofinancement net	3 814	2 802	3 497	1 950	45	-102	0	10	645	27	122	12 809
Emprunt (2)	19 951	17 799	5 008	5 908	216	1 937	184	53	1 142	125	37	52 360
Total financement de l'investissement	34 773	37 269	10 230	14 277	725	2 896	184	63	2 057	152	215	102 840

(1) comptabilité de stock, retraitement des dépenses de fonctionnement en investissement

(2) en attente de la reprise des résultats après l'adoption du compte administratif

Annexe 2 : Budget primitif 2017 budget principal (mouvements budgétaires)**Section de fonctionnement :**

Compte Libellé	BP 2017
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	701 000
Sous total opération d'ordre	701 000
013 Atténuation de charges	180 000
70 Produits des services, du domaine	6 588 000
73 Impôts et taxes	55 695 000
74 Dotations et participations	17 155 000
75 Autres produits de gestion courante	331 000
76 Produits financiers	0
77 Produits exceptionnels	200 000
78 Reprise sur amortissements et provisions	0
Sous total opérations réelles	80 149 000
TOTAL Recettes Fonctionnement	80 850 000

Compte Libellé	BP 2017
023 Virement à la section d'investissement	2 816 000
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 421 000
Sous total opérations d'ordre	8 237 000
011 Charges à caractère général	9 768 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	17 443 000
014 Atténuations de produits	29 921 000
022 Dépenses imprévues	80 000
65 Autres charges de gestion courante	12 190 000
66 Charges financières	1 201 000
67 Charges exceptionnelles	2 010 000
68 Dotations aux amort. et provisions	0
Sous total opérations réelles	72 613 000
TOTAL Dépenses Fonctionnement	80 850 000

Section d'investissement :

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
021 Virement de la section de fonctionnement	2 816 000
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 421 000
041 Opérations patrimoniales	54 000
Sous total opérations d'ordre	8 291 000
024 Immobilisations affectées, concédées	1 193 000
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 380 000
13 Subventions d'investissement	4 235 000
16 Emprunts et dettes assimilés	28 639 000
20 Immobilisations incorporelles	0
204 Subventions d'équipement versées	0
21 Immobilisations corporelles	0
23 Immobilisations en cours	150 000
27 Autres immobilisations financières	
45 Comptabilité distincte rattachée	1 200 000
Sous total opérations réelles	39 797 000
TOTAL Recettes Investissement	48 088 000

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	701 000
041 Opérations patrimoniales	54 000
Sous total opérations d'ordre	755 000
020 Dépenses imprévues	100 000
13 Subventions d'investissement	0
16 Emprunts et dettes assimilés	12 410 000
20 Immobilisations incorporelles	617 000
204 Subventions d'équipements versées	5 966 000
21 Immobilisations corporelles	2 554 000
23 Immobilisations en cours	24 486 000
26 Participations, créances rattachées	0
27 Autres Immobilisations Financières	0
45 Comptabilité distincte rattachée	1 200 000
Sous total opérations réelles	47 333 000
TOTAL Dépenses Investissement	48 088 000

Annexe 3 : Budget primitif 2017 budget transports (mouvements budgétaires)**Section d'exploitation :**

Compte Libellé	BP 2017
002 Résultat antérieur reporté	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 846 000
Sous total opération d'ordre	13 846 000
013 Atténuations de charges	1 000
70 Produits des services, du domaine	3 172 000
73 Versement transport	16 176 000
74 Dotations et participations	927 000
75 Autres produits de gestion courante	222 000
76 Produits financiers	0
77 Produits exceptionnels	6 000
Sous total opérations réelles	20 504 000
TOTAL Recettes Exploitation	34 350 000

Compte Libellé	BP 2017
023 Virement à la section d'investissement	853 000
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 609 000
Sous total opérations d'ordre	3 462 000
011 Charges à caractère général	15 689 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	828 000
022 Dépenses imprévues	50 000
65 Autres charges de gestion courante	13 919 000
66 Charges financières	168 000
67 Charges exceptionnelles	234 000
Sous total opérations réelles	30 888 000
TOTAL Dépenses Exploitation	34 350 000

Section d'investissement :

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
021 Virement de la section de fonctionnement	853 000
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 609 000
041 Opérations patrimoniales	1 000
Sous total opérations d'ordre	3 463 000
10 Dotations, fonds divers et réserves	0
13 Subventions d'investissement	162 000
16 Emprunts et dettes assimilés	17 799 000
21 Immobilisations corporelles	0
23 Immobilisations en cours	0
27 Autres immobilisations financières	0
45 Comptabilité distincte rattachée	16 506 000
Sous total opérations réelles	34 467 000
TOTAL Recettes Investissement	37 930 000

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 846 000
041 Opérations patrimoniales	1 000
Sous total opérations d'ordre	13 847 000
16 Emprunts et dettes assimilés	521 000
20 Immobilisations incorporelles	160 000
21 Immobilisations corporelles	2 553 000
23 Immobilisations en cours	4 251 330
27 Autres immobilisations financières	0
45 Comptabilité distincte rattachée	16 597 670
Sous total opérations réelles	24 083 000
TOTAL Dépenses Investissement	37 930 000

Annexe 4 : Budget primitif 2017 budget eau (mouvements budgétaires)

13 AVR. 2017

ID : 022-200069409-20170330-DB_099_2017-DE

Section d'exploitation :

Compte Libellé	BP 2017
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	872 000
Sous total opération d'ordre	872 000
013 Atténuation de charges	45 000
70 Produits des services, du domaine	13 387 000
74 Dotations et participations	100 000
75 Autres produits de gestion courante	23 000
76 Produits financiers	0
77 Produits exceptionnels	0
Sous total opérations réelles	13 555 000
TOTAL Recettes Exploitation	14 427 000

Compte Libellé	BP 2017
023 Virement à la section d'investissement	4 116 000
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 810 000
Sous total opérations d'ordre	5 926 000
011 Charges à caractère général	3 906 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 658 000
014 Atténuations de produits	1 000 000
022 Dépenses imprévues	55 000
65 Autres charges de gestion courante	124 000
66 Charges financières	673 000
67 Charges exceptionnelles	85 000
Sous total opérations réelles	8 501 000
TOTAL Dépenses Exploitation	14 427 000

Section d'investissement :

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
021 Virement de la section de fonctionnement	4 116 000
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 810 000
041 Opérations patrimoniales	983 000
Sous total opérations d'ordre	6 909 000
10 Dotations, fonds divers et réserves	0
13 Subventions d'investissement	871 000
16 Emprunts et dettes assimilés	8 345 000
27 Autres immobilisations financières	854 000
Sous total opérations réelles	10 070 000
TOTAL Recettes Investissement	16 979 000

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	872 000
041 Opérations patrimoniales	983 000
Sous total opérations d'ordre	1 855 000
10 Dotations, fonds divers et réserves	0
16 Emprunts et dettes assimilés	5 291 000
20 Immobilisations incorporelles	271 000
21 Immobilisations corporelles	469 000
23 Immobilisations en cours	9 093 000
Sous total opérations réelles	15 124 000
TOTAL Dépenses Investissement	16 979 000

Annexe 5 : Budget primitif 2017 budget assainissement (mouvements budgétaires)

Section d'exploitation :

Compte Libellé	BP 2017
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 465 000
Sous total opération d'ordre	1 465 000
013 Atténuation de charges	30 000
70 Produits des services, du domaine	11 642 000
74 Dotations et participations	34 000
75 Autres produits de gestion courante	327 000
77 Produits exceptionnels	0
Sous total opérations réelles	12 033 000
TOTAL Recettes Exploitation	13 498 000

Compte Libellé	BP 2017
023 Virement à la section d'investissement	2 881 000
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 145 000
Sous total opérations d'ordre	6 026 000
011 Charges à caractère général	2 513 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 764 000
014 Atténuations de produits	680 000
022 Dépenses imprévues	80 000
65 Autres charges de gestion courante	73 000
66 Charges financières	1 195 000
67 Charges exceptionnelles	167 000
Sous total opérations réelles	7 472 000
TOTAL Dépenses Exploitation	13 498 000

Section d'investissement :

Compte Libellé	BP 2017
021 Virement de la section de fonctionnement	2 881 000
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 145 000
041 Opérations patrimoniales	1 905 000
Sous total opérations d'ordre	7 931 000
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 500
13 Subventions d'investissement	5 091 000
16 Emprunts et dettes assimilés	6 766 000
23 Immobilisations en cours	0
27 Autres immobilisations financières	1 323 500
Sous total opérations réelles	13 185 000
TOTAL Recettes Investissement	21 116 000

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 465 000
041 Opérations patrimoniales	1 905 000
Sous total opérations d'ordre	3 370 000
10 Dotations, fonds divers et réserves	0
13 Subvention d'investissement	0
16 Emprunts et dettes assimilés	3 866 000
20 Immobilisations incorporelles	250 000
21 Immobilisations corporelles	217 000
23 Immobilisations en cours	13 413 000
Sous total opérations réelles	17 746 000
TOTAL Dépenses Investissement	21 116 000

Annexe 6 : Budget primitif 2017 budget collecte et valorisation des déchets (mouvements budgétaires)

Envoyé en préfecture le 10/04/2017

Reçu en préfecture le 10/04/2017

Affiché le

13 AVR. 2017

ID : 022-200069409-20170330-DB_099_2017-DE

Ref: 201524 Berger-Levrault (1309)

Section de fonctionnement :

Compte Libellé	BP 2017
002 Résultat antérieur reporté	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	400
Sous total opération d'ordre	400
013 Atténuations de charges	200 600
70 Produits des services, du domaine	3 119 000
73 Impôts et Taxes	11 272 000
74 Dotations et participations	2 357 000
75 Autres produits de gestion courante	1 100 000
77 Produits exceptionnels	1 000
Sous total opérations réelles	18 049 600
TOTAL Recettes Fonctionnement	18 050 000

Compte Libellé	BP 2017
023 Virement à la section d'investissement	100 000
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	993 000
Sous total opérations d'ordre	1 093 000
011 Charges à caractère général	1 486 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 562 000
022 Dépenses imprévues	27 000
65 Autres charges de gestion courante	8 798 000
66 Charges financières	80 000
67 Charges exceptionnelles	4 000
Sous total opérations réelles	16 957 000
TOTAL Dépenses Fonctionnement	18 050 000

Section d'investissement :

Compte Libellé	BP 2017
021 Virement de la section de fonctionnement	100 000
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	993 000
041 Opérations patrimoniales	0
Sous total opérations d'ordre	1 093 000
024 Immobilisations affectées, concédées	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	270 000
13 Subventions d'investissement	0
16 Emprunts et dettes assimilés	1 142 000
23 Immobilisations en cours	0
27 Autres immobilisations financières	0
45 Comptabilité distincte rattachée	0
Sous total opérations réelles	1 412 000
TOTAL Recettes Investissement	2 505 000

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	400
041 Opérations patrimoniales	0
Sous total opérations d'ordre	400
020 dépenses imprévus	0
16 Emprunts et dettes assimilés	448 000
20 Immobilisations incorporelles	14 600
204 subvention d'équipement	123 000
21 Immobilisations corporelles	1 383 000
23 Immobilisations en cours	536 000
27 Autres immobilisations financières	0
45 Comptabilité distincte rattachée	0
Sous total opérations réelles	2 504 600
TOTAL Dépenses Investissement	2 505 000

Annexe 7: Budget primitif 2017 budget gestion immobilière (mouvements budgétaires)**Section de fonctionnement :**

Compte Libellé	BP 2017
002 Résultat de fonctionnement reporté	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	131 000
Sous total opération d'ordre	131 000
75 Autres produits de gestion courante	241 000
77 Produits exceptionnels	306 000
Sous total opérations réelles	547 000
TOTAL Recettes Fonctionnement	678 000

Compte Libellé	BP 2017
002 Résultat de fonctionnement reporté	
023 Virement à la section d'investissement	0
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	260 000
Sous total opérations d'ordre	260 000
011 Charges à caractère général	375 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	27 000
022 Dépenses imprévues	2 000
65 Autres charges de gestion courante	0
66 Charges d'intérêts	14 000
67 Charges exceptionnelles	0
Sous total opérations réelles	418 000
TOTAL Dépenses Fonctionnement	678 000

Section d'investissement :

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
021 Virement de la section de fonctionnement	0
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	260 000
041 Opérations patrimoniales	0
Sous total opérations d'ordre	260 000
024 Immobilisations affectées, concédées	464 000
10 Dotations, fonds divers et réserves	0
13 Subventions d'investissement	0
16 Emprunts et dettes assimilés	216 000
23 Immobilisations en cours	940 000
27 Autres immobilisations financières	0
Sous total opérations réelles	1 620 000
TOTAL Recettes Investissement	1 880 000

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	131 000
041 Opérations patrimoniales	0
Sous total opérations d'ordre	131 000
16 Emprunts et dettes assimilés	84 000
20 Immobilisations incorporelles	1 000
21 Immobilisations corporelles	91 000
23 Immobilisations en cours	1 573 000
Sous total opérations réelles	1 749 000
TOTAL Dépenses Investissement	1 880 000

13 AVR. 2017

Annexe 8 : Budget primitif 2017 budget ZAE (mouvements budgétaires)**Section de fonctionnement :**

Compte Libellé	BP 2017
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 203 000
Sous total opération d'ordre	8 203 000
70 Produits des services, du domaine	1 061 000
75 Autres produits de gestion courante	
77 Produits exceptionnels	
Sous total opérations réelles	1 061 000
TOTAL Recettes Fonctionnement	9 264 000

Compte Libellé	BP 2017
002 Résultat de fonctionnement reporté	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 332 000
Sous total opérations d'ordre	6 332 000
011 Charges à caractère général	2 896 000
66 Intérêts des emprunts	36 000
Sous total opérations réelles	2 932 000
TOTAL Dépenses Fonctionnement	9 264 000

Section d'investissement :

Compte Libellé	BP 2017
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 332 000
Sous total opérations d'ordre	6 332 000
16 Emprunts et dettes assimilés	1 937 000
Sous total opérations réelles	1 937 000
TOTAL Recettes Investissement	8 269 000

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 203 000
Sous total opérations d'ordre	8 203 000
16 Remboursement emprunt	66 000
Sous total opérations réelles	66 000
TOTAL Dépenses Investissement	8 269 000

Annexe 9 : Budget primitif 2017 budget golf des ajoncs d'or (mouvements budgétaires)**Section d'exploitation :**

Compte Libellé	BP 2017
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 000
Sous total opération d'ordre	23 000
013 Atténuation de charges	10 300
70 Produits des services, du domaine	664 700
74 Dotations et participations	
75 Autres produits de gestion courante	9 000
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	
Sous total opérations réelles	684 000
TOTAL Recettes Exploitation	707 000

Compte Libellé	BP 2017
023 Virement à la section d'investissement	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	108 000
Sous total opérations d'ordre	108 000
011 Charges à caractère général	247 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	327 000
014 Atténuations de produits	
022 Dépenses imprévues	
65 Autres charges de gestion courante	
66 Charges financières	25 000
67 Charges exceptionnelles	
Sous total opérations réelles	599 000
TOTAL Dépenses Exploitation	707 000

Section d'investissement :

Compte Libellé	BP 2017
021 Virement de la section de fonctionnement	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	108 000
041 Opérations patrimoniales	
Sous total opérations d'ordre	108 000
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilés	125 000
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
Sous total opérations réelles	125 000
TOTAL Recettes Investissement	233 000

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 000
041 Opérations patrimoniales	
Sous total opérations d'ordre	23 000
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subvention d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilés	58 000
20 Immobilisations incorporelles	2 000
21 Immobilisations corporelles	127 000
23 Immobilisations en cours	23 000
Sous total opérations réelles	210 000
TOTAL Dépenses Investissement	233 000

Annexe I0 : Budget primitif 2017 budget pôle nautique (mouvements budgétaires)**Section d'exploitation :**

Compte Libellé	BP 2017
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	100 000
Sous total opération d'ordre	100 000
013 Atténuation de charges	6 000
70 Produits des services, du domaine	238 000
74 Dotations et participations	
75 Autres produits de gestion courante	1 000
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	506 000
Sous total opérations réelles	751 000
TOTAL Recettes Exploitation	851 000

Compte Libellé	BP 2017
023 Virement à la section d'investissement	130 000
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	154 000
Sous total opérations d'ordre	284 000
011 Charges à caractère général	146 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	392 000
022 Dépenses imprévues	
65 Autres charges de gestion courante	
66 Charges financières	29 000
67 Charges exceptionnelles	
Sous total opérations réelles	567 000
TOTAL Dépenses Exploitation	851 000

Section d'investissement :

Compte Libellé	BP 2017
021 Virement de la section de fonctionnement	130 000
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	154 000
041 Opérations patrimoniales	
Sous total opérations d'ordre	284 000
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	50 000
16 Emprunts et dettes assimilés	37 000
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
Sous total opérations réelles	87 000
TOTAL Recettes Investissement	371 000

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	100 000
041 Opérations patrimoniales	
Sous total opérations d'ordre	100 000
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subvention d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilés	56 000
20 Immobilisations incorporelles	17 000
21 Immobilisations corporelles	70 000
23 Immobilisations en cours	128 000
Sous total opérations réelles	271 000
TOTAL Dépenses Investissement	371 000

Annexe II : Budget primitif 2017 budget hippodrome (mouvements budgétaires)**Section de fonctionnement :**

Compte Libellé	BP 2017
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	85 000
Sous total opération d'ordre	85 000
70 Produits des services, du domaine	2 000
73 Impôts et taxes	20 000
75 Autres produits de gestion courante	125 000
77 Produits exceptionnels	215 000
Sous total opérations réelles	362 000
TOTAL Recettes Fonctionnement	447 000

Compte Libellé	BP 2017
023 Virement à la section d'investissement	89 000
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	138 000
Sous total opérations d'ordre	227 000
011 Charges à caractère général	78 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	80 000
022 Dépenses imprévues	1 000
65 Autres charges de gestion courante	10 000
66 Charges financières	48 000
67 Charges exceptionnelles	3 000
Sous total opérations réelles	220 000
TOTAL Dépenses Fonctionnement	447 000

Section d'investissement :

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
021 Virement de la section de fonctionnement	89 000
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	138 000
041 Opérations patrimoniales	0
Sous total opérations d'ordre	227 000
10 Dotations, fonds divers et réserves	0
13 Subventions d'investissement	0
16 Emprunts et dettes assimilés	184 000
Sous total opérations réelles	184 000
TOTAL Recettes Investissement	411 000

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	85 000
041 Opérations patrimoniales	0
Sous total opérations d'ordre	85 000
16 Emprunts et dettes assimilés	142 000
20 Immobilisations incorporelles	1 000
21 Immobilisations corporelles	25 000
23 Immobilisations en cours	158 000
Sous total opérations réelles	326 000
TOTAL Dépenses Investissement	411 000

Annexe 12 : Budget primitif 2017 budget chaufferie bois (mouvements budgétaires)**Section d'exploitation :**

Compte Libellé	BP 2017
002 Résultat antérieur reporté	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	41 000
Sous total opération d'ordre	41 000
70 Produits des services, du domaine	409 000
77 Produits exceptionnels	35 000
Sous total opérations réelles	444 000
TOTAL Recettes Exploitation	485 000

Compte Libellé	BP 2017
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	101 000
Sous total opérations d'ordre	101 000
011 Charges à caractère général	299 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	25 000
66 Charges financières	40 000
67 Charges exceptionnelles	0
68 Dotations Amort. Et Provisions	20 000
Sous total opérations réelles	384 000
TOTAL Dépenses Exploitation	485 000

Section d'investissement :

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	101 000
041 Opérations patrimoniales	0
Sous total opérations d'ordre	101 000
13 Subventions d'investissement	0
16 Emprunts et dettes assimilés	53 000
20 Immobilisations incorporelles	0
Sous total opérations réelles	53 000
TOTAL Recettes Investissement	154 000

Compte Libellé	BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	41 000
041 Opérations patrimoniales	0
Sous total opérations d'ordre	41 000
16 Emprunts et dettes assimilés	50 000
20 Immobilisations incorporelles	1 000
21 Immobilisations corporelles	13 000
23 Immobilisations en cours	49 000
Sous total opérations réelles	113 000
TOTAL Dépenses Investissement	154 000

Annexe 13 : Synthèse des ratios réglementaires

SYNTHESE DES RATIOS REGLEMENTAIRES

ID : 021-200069100-20170330-DB_099_2017-DE

Budget Principal
(DECRET DU 27 MARS 1993)

En €/ habitant	BP 2013	BP 2014	BP 2015 +Déchets	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Population totale	118 807	118 807	118 806	118 807	119 804	156 657
Mesure du service rendu						
Dépenses réelles de fonct. / population	554,24 €	569,25 €	582,19 €	476,17 €	469,92 €	463,52 €
Poids de la fiscalité						
Produit des impositions directes / population	324,69 €	335,72 €	340,68 €	340,68 €	345,17 €	344,57 €
Taille financière						
Recettes réelles de fonct. / population	603,29 €	624,37 €	625,52 €	522,14 €	541,29 €	511,62 €
Effort et niveau d'équipement						
Dépenses d'équipement brut / population	187,56 €	189,96 €	213,96 €	203,23 €	302,44 €	214,63 €
Niveau d'endettement						
Encours de la dette / population	227,21 €	298,53 €	304,72 €	304,72 €	311,58 €	298,11 €
DGF / population	134,89 €	131,65 €	119,74 €	119,74 €	107,01 €	89,50 €
Poids du personnel						
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	24,73%	26,05%	26,17%	21,90%	22,17%	24,02%
Pression fiscale						
Produits des impositions directes / potentiel fiscal	108,08%	107,15%	106,80%	106,80%	109,21%	119,87%
Mesure de l'épargne nette						
Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct.	95,37%	95,49%	97,38%	96,35%	91,20%	95,24%
Taux d'investissement						
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	31,09%	30,43%	34,21%	38,92%	55,87%	41,95%
Poids de la dette						
Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	37,66%	47,81%	48,71%	58,36%	57,56%	58,27%

**Le Président de Saint Briec Armor Agglomération
Bruno JONCOUR**

